



SYNTHÈSE DU **RAPPORT** D'ACTIVITÉ

**20
24**



www.aue.corsica



SOMMAIRE

Préambule

L'édito du Président.....	3
Les temps forts de l'année 2024.....	4
Les chiffres clés de l'année 2024.....	6

Présentation de l'AUE

Les instances.....	8
Le budget 2024.....	10
Les services en 2024.....	13
L'organigramme de l'AUE en 2024.....	14

La transition vers l'autonomie énergétique de la Corse

L'équipe et les missions.....	18
1. Développer les outils financiers et les partenariats.....	20
2. Sécuriser l'approvisionnement en électricité.....	28
3. Maîtriser la demande d'énergie.....	33
4. Développer les énergies renouvelables.....	43
5. Développer les mobilités durables.....	48
6. Promouvoir la qualité de l'air.....	52
7. Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique.....	54
8. L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à effets de Serre (OREGES).....	56

L'aménagement du territoire

L'équipe et les missions.....	60
1. Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents.....	62
2. Apporter une contribution à l'élaboration des avis techniques pour la Collectivité de Corse	65
3. Éclairer les enjeux d'aménagement du territoire.....	66



"DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, L'AUE A DÉMONTRÉ SA CAPACITÉ D'ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS, PLUS PARTICULIÈREMENT SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES"

“ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Si l'année 2023 a été marquée notamment par la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et par la signature d'un protocole d'accord avec l'État allouant une enveloppe de 200 millions d'euros dédiée à la transition énergétique, l'année 2024 aura également été un tournant majeur pour l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie (AUE) par la reconnaissance de son positionnement stratégique en tant qu'acteur clé de la transition écologique pour la Corse.

Dans la continuité de ces avancées majeures en direction de l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050, l'année 2024 s'est aussi imposée comme une étape charnière pour l'AUE par la structuration de son offre de service ou encore par le renforcement de son action notamment en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments collectifs.

La consolidation des missions de l'AUE en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) nous a conduits à diversifier nos activités dites « commerciales » en veillant à accroître les recettes qui en découlent, assurant ainsi notre capacité d'action sur le long terme.

Afin d'être pleinement en phase avec les besoins du territoire, nous avons su mobiliser activement nos équipes lors d'interventions sur le terrain, auprès des acteurs locaux, des institutions et des citoyens. Ces rencontres ont eu comme objectifs principaux de sensibiliser aux enjeux énergétiques, de renforcer l'aménagement opérationnel et de présenter les dispositifs de soutien.

Parallèlement à ces actions, notre agence a engagé une réorganisation interne visant à optimiser les compétences et les ressources, à fluidifier les processus décisionnels et à assurer la coordination entre les différents services.

Par l'implication pleine et entière de ses agents, l'AUE s'est imposée comme un opérateur public en capacité de mettre en œuvre des actions de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) et d'assurer des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès des collectivités.

Ces interventions transparaissent notamment dans le Contrat d'Objectif et de Performance 2024-2028 (COP) signé avec la Collectivité de Corse ; un outil au service de la performance de l'agence et de la pertinence des politiques publiques déployées sur l'ensemble du territoire insulaire.

Depuis plusieurs années, l'AUE a démontré sa capacité d'actions pour répondre aux défis contemporains, plus particulièrement sur l'adaptation aux changements climatiques. Forte de son expertise et de ses réalisations, elle joue aujourd'hui un rôle moteur dans la transition énergétique et le développement durable de la Corse.

Tutte isse realizazione sò state pussibile cù l'impegnu forte di a direzione è di tutti l'agenti.

I vogliu ringrazià di modu sinceru è cù u sustegnu di a Cullettività di Corsica.

U nostru travagliu si face ogni ghjornu à u serviziu di i Corsi è di a Corsica.

Emu da cuntinuà cù determinazione à caminà nantu à issa via.

Julien PAOLINI
Presidenti di l'Agenza d'Urbanisimu
è d'Energia di a Corsica
Cunsiglieru Esecutivu in carica di l'Acconciu
di u tarritoriu



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

Janvier

- L'AUE est lauréate de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt TIMS** qui vise à massifier les dispositifs de mobilité durable et inclusive sur l'ensemble de la Corse.



Février

- Participation de l'AUE à « **I scontru di l'astrunumia** » à la Casa di e scene di Bastia, dans le cadre de la candidature de la Corse au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE).



- Déménagement des bureaux ajacciens de l'AUE** : regroupement de l'ensemble des personnels dans les mêmes locaux, plus fonctionnels.

Mars

- L'AUE est lauréate du **premier Appel à Projets** lancé par le Programme de coopération transfrontalière Italie-France Interreg Maritime 2021/2027, avec INVECE qui vise la création d'un Observatoire Transfrontalier des Communautés Énergétiques aux côtés de la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le sud de la PACA.



Avril

- Adoption par l'Assemblée de Corse** du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse et l'AUE.
- Signature d'une convention** avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat pour la mise en place d'un dispositif unifié d'accompagnement des ménages en rénovation globale performante.
- Présentation à Bastia** des résultats des études sur la mobilité des résidents et des touristes réalisées par l'AUE.



Mai

- Rencontre avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat** en visite en Corse pour présenter et faire converger les dispositifs d'aides respectifs.
- Création de l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant** pour objectiver les besoins en logements à Corti et dans l'intercommunalité Centre Corse.



Juin

- Participation au **congrès des maires de Haute-Corse** : présentation de l'accompagnement de l'AUE en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie.

Juillet

- **Bureau N°3 de l'AUE : 24 dossiers soutenus :**
656 556,24 € d'aides pour un coût total de travaux de 968 354,71 €.
- **Vote du nouvel organigramme de l'AUE**

Août

- **Participation au festival d'astronomie « Celi neru »** de Zicavo.

Septembre

- **Inauguration de la rénovation énergétique** du quartier Bodiccione à Aiacciu, soutenu à hauteur de 3,2 millions d'euros par l'AUE.



Octobre

- **Septième cérémonie de remise des Troph'Énergies** à Aiacciu.
- **Organisation du colloque Energ'Isule** à Aiacciu sur le thème : « L'atténuation et l'adaptation au changement climatique des Zones Non Interconnectées ».



Novembre

- **Pose de la première pierre** de la future centrale du Ricantu.



- **CEAC thématique** à l'occasion de la **Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique** (Aiacciu).



Décembre

- **Délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie** validant le cadre territorial de compensation pour la période 2025-2028.
- **Organisation avec la Collectivité de Corse des Scontru di u liturale.**



- **Partenariat lors du match ACA-Paris FC.**



**14 M€**

budget géré par l'AUE

**8**réunions du Conseil
d'administration et**65**délibérations
adoptées**2 758 m²**

de logement rénovés

98,49 %de programmation du
budget d'intervention**68**procédures de marchés
publics lancées en 2024**2 025**points lumineux
rénovés**800**

aides aux particuliers

**14**Contributions aux avis de la CdC
(PPA) sur des projets de documents
d'urbanisme**424 279**

pages vues

sur le site internet

www.aue.corsica**5**contrats d'Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage en cours,
en phase pré-opérationnelle**6 883**abonnés à la Page
Facebook de l'AUE

+ 15,9 % en 1 an

**2 113**abonnés au compte
LinkedIn de l'AUE

+ 74 % en 1 an

**738**abonnés au compte
X de l'AUE

+ 11 % en 1 an



PRÉSENTATION DE L'AUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agence est présidée par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif désigné par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 27 membres, qui est compétent pour ce qui relève notamment de l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, de la passation des contrats, conventions et marchés et de la gestion financière et budgétaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI	Le représentant de l'ADEC	Jean-Paul PANZANI
La Présidente de l'Assemblée de Corse	M-A MAUPERTUIS	Le représentant de l'ODARC	Petru Antone FILIPPI
12 Conseillers territoriaux	Véronique ARRIGHI	La représentante de l'OEHC	Vannina CHIARELLI LUZI
	Paula MOSCA	Le représentant de l'OFC	Non désigné
	Nadine NIVAGGIONI	La représentante du personnel de l'AUE	Barbara SUSINI
	Ghjuvan'Santu LE MAO	Le représentant de l'Association des Maires 2B	Joseph GALLETTI
	Anne-Laure SANTUCCI	Le représentant de l'Association des Maires 2A	Jean-Jacques CICCOLINI
	Jean-Charles GIABICONI	Le représentant de la Chambre Régionale de Commerce et industrie	Stefanu VENTURINI
	Georges MELA	Le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture	Joseph COLOMBANI
La représentante de l'ATC	Angèle BASTIANI	Le représentant de la Chambre Régionale des Métiers	Jean-Charles MARTINELLI
Le représentant de l'OTC	Don-Joseph LUCCIONI		
Le représentant de l'OEC	Jean ALFONSI		

En 2024, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie s'est réuni **à huit reprises**. **Les réunions se sont déroulées à Ajaccio, au siège de l'AUE, mais ont parfois été délocalisées à Corti et Vivariu.** Lors de ces réunions, plusieurs points essentiels ont été abordés, permettant de faire avancer les missions de l'Agence et de renforcer son rôle stratégique. **Un nouvel organigramme a été adopté** pour optimiser l'organisation interne et améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Agence. De plus, **les statuts de l'Agence ont été modifiés** afin d'adapter sa gouvernance aux enjeux actuels de l'urbanisme et de la transition énergétique. **Des conventions de partenariat ont également été signées** avec des acteurs publics et privés, consolidant ainsi la coopération et favorisant le développement de projets structurants pour le territoire. Ces initiatives ont permis de faire avancer les missions de l'Agence et de soutenir ses projets.

Le Conseil d'Administration a adopté 65 délibérations en 2024, portant sur des projets et des initiatives stratégiques.

À l'issue du Conseil d'Administration et du Bureau délocalisés de l'Agence à Vivariu, leurs membres ont participé à la réception officielle des travaux de remplacement de la chaudière biomasse de la Casa di a Natura, située à Vizzavona (Vivariu). Financé par la Collectivité de Corse via l'AUE, le projet a été présenté par Monsieur Jacques Costa, Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Corse. Cette visite a permis aux administrateurs de découvrir cette installation, soulignant l'importance pour eux de suivre sur le terrain les projets qu'ils ont approuvés et de mesurer concrètement l'impact de leurs décisions sur le développement et la transition énergétique du territoire.

LE BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Bureau, composé de 11 membres, seul compétent pour procéder à la répartition des aides et subventions en application d'un règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse.

11 MEMBRES DE DROIT	
Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI
6 Conseillers territoriaux membres du CA	Nadine NIVAGGIONI
	Veronique ARRIGHI
	Ghuvan'Santu LE MAO
	Georges MELA
	Xavier LACOMBE
4 Membres du CA	Paul-Félix BENEDETTI
	Jean-Jacques CICCOLINI
	Stefanu VENTURINI
	Non désigné
	Non désigné

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises en 2024. Les réunions ont eu lieu à **Ajacciu et Corti**, et une fois à **Vivariu**.

À chaque réunion, les membres du Bureau ont eu à se prononcer sur des dispositifs d'accompagnement des différentes filières locales et sur les projets d'entreprises, associations et collectivités engagées en faveur de la transition énergétique de la Corse. À ce titre, ont été examinés des dossiers de rénovation de l'éclairage public, hydroélectricité, mobilité, efficacité énergétique, bois énergie, solaire thermique, géothermie, énergies renouvelables, Vélos à Assistance Électrique, etc. ainsi que des actions de sensibilisation et de communication.

Au total le Bureau de l'AUE a émis un avis favorable sur 92 projets.



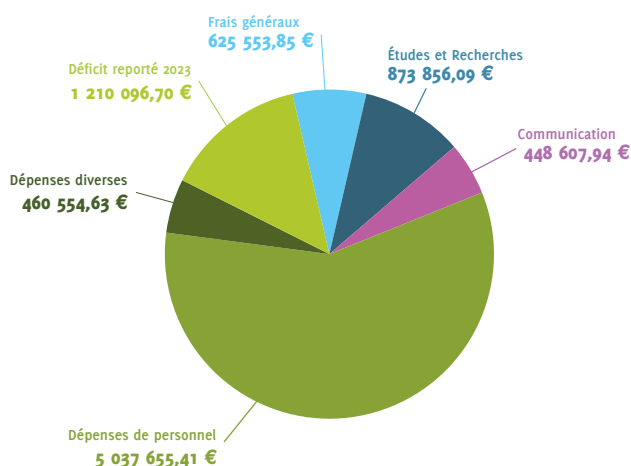
Le 9 octobre 2024, le CA de l'AUE s'est déroulé à la Casa di a Natura à Vizzavona.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

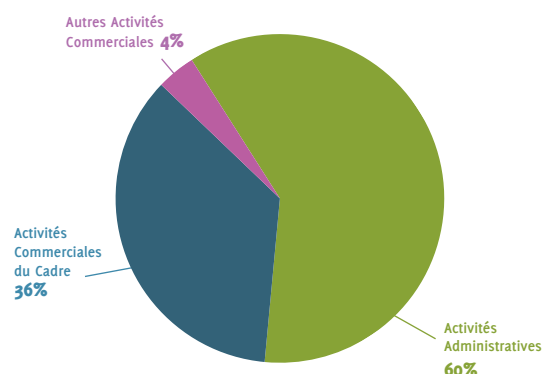
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE DÉPENSES
7 446 228 €

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'AUE par rapport au budget voté est de **73 %**. Concernant la répartition analytique des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024, elle représente 60 % pour les dépenses d'activités administratives, 36 % pour les activités commerciales liées au Cadre AUE/EDF et 4 % pour les autres activités commerciales (intégrant le déficit reporté sur les activités commerciales liées au Cadre AUE/EDF)

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION ANALYTIQUE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



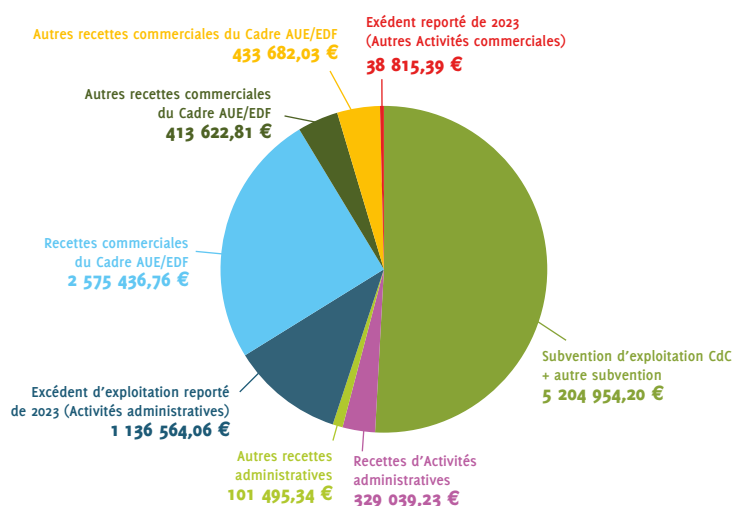
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
9 058 230 €

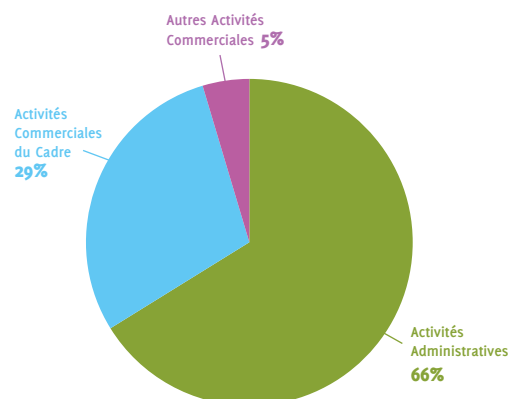
En 2024, les **recettes ont augmenté de 26 %** par rapport à celles de 2023.

Des recettes commerciales d'un montant de 3 009 059,76 € ont été réalisées dont 2 575 436,76 € pour des recettes commerciales liées au Contrat d'Assistance opérationnelle AUE/EDF et de la Commission de Régulation de l'Energie et 433 682,03 € d'autres recettes commerciales.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION ANALYTIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'AUE

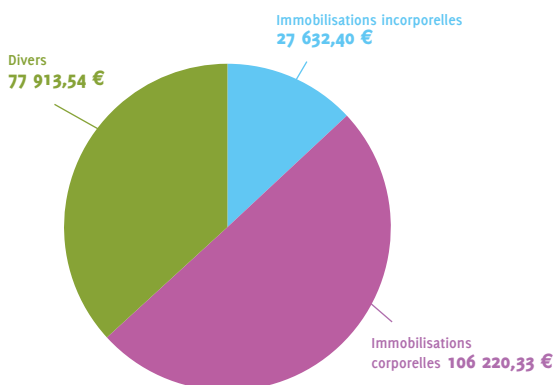
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

211 766,27 €

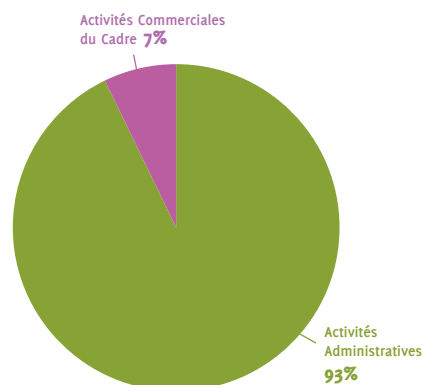
En 2024, le total des dépenses réelles en investissement est de 62 % de réalisation.

La répartition analytique des dépenses d'investissement pour l'année 2024 représente 93 % des dépenses d'activités administratives et 7 % pour les activités commerciales.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION ANALYTIQUE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'AUE

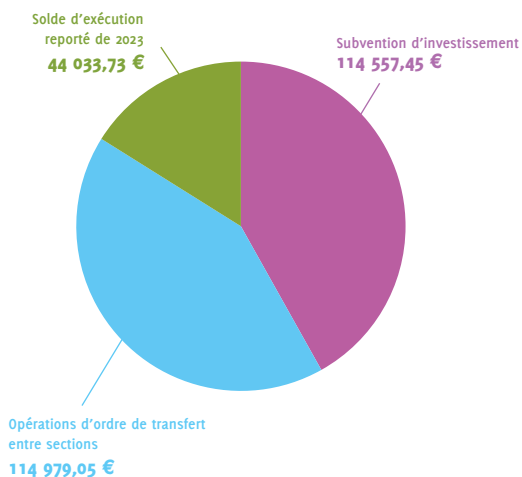
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

273 570,23 €

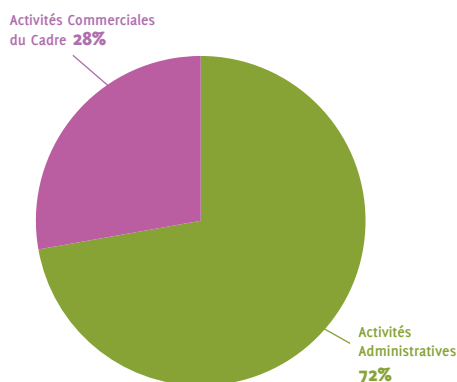
En 2024, le total des recettes de la section d'investissement est équivalent par rapport à celui de 2023.

La répartition analytique des recettes d'investissement pour l'année 2024 représente 72 % des recettes d'activités administratives et 28 % pour les activités commerciales du cadre.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION ANALYTIQUE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF AUE (RÉALISÉ AU 31-12-24)	
Total Dépenses Fonctionnement	7 446 228 €
Total Dépenses Investissement	211 766 €
Ressources Humaines	5 037 655 €
Communication	448 608 €
Moyens Généraux	625 554 €
Études et Recherches	873 856 €
Total Recettes Fonctionnement	9 058 230 €
Total Recettes Investissement	229 536 €

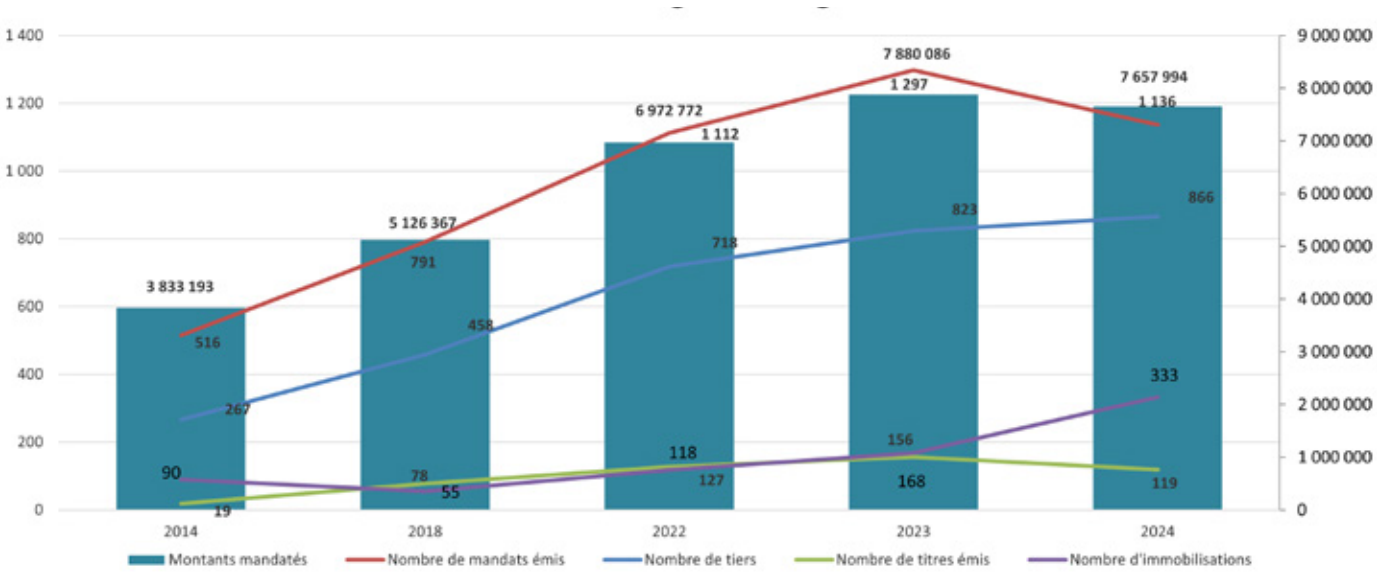
CHIFFRES CLÉS 2024 :

LIBELLÉ	BUDGÉTÉ	RÉALISÉ	SOLDE	% RÉALISATION
Dépenses fonctionnement	10 172 717,9 €	7 446 228 €	2 726 489,9 €	73,2%
Dépenses investissement	340 772,9 €	211 766,3 €	129 006,6 €	62,1%
	5 037 655 €	7 657 994,3 €	2 855 496,5 €	72,8%

ADOPTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES 2024 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

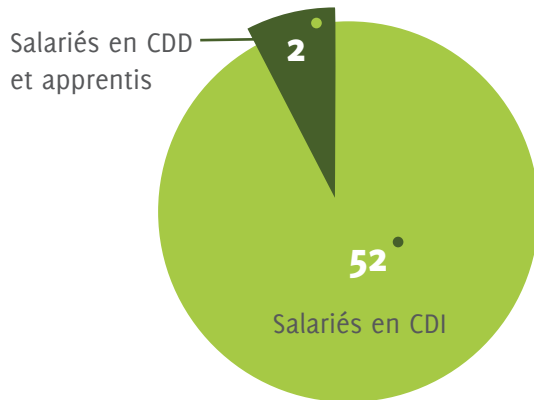
Débat d'Orientations Budgétaires	14/03/2024	Délibération 24/12
Budget Primitif	12/04/2024	Délibération 24/19
Compte de Gestion	29/05/2024	Délibération 24/28
Compte Administratif	29/05/2024	Délibération 24/29
Budget supplémentaire	05/12/2024	Délibération 24/57

ÉVOLUTION DE LA GESTION BUDGÉTAIRE



Effectif

(au 31/12/2024)



Moyenne d'âge



Répartition par sexe (CDI et CDD)

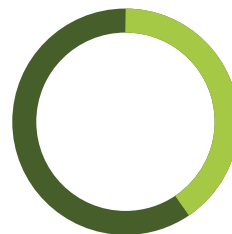
Taux de féminisation **53,7 %**

Salariés Femmes

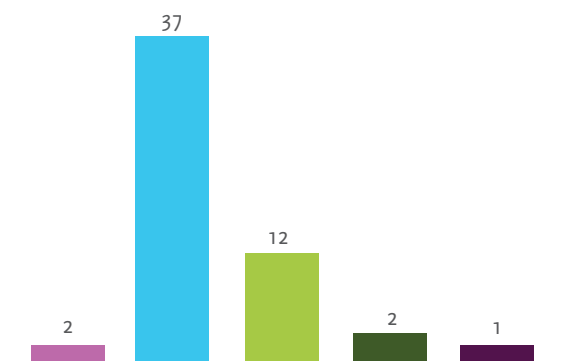


Salariés Hommes

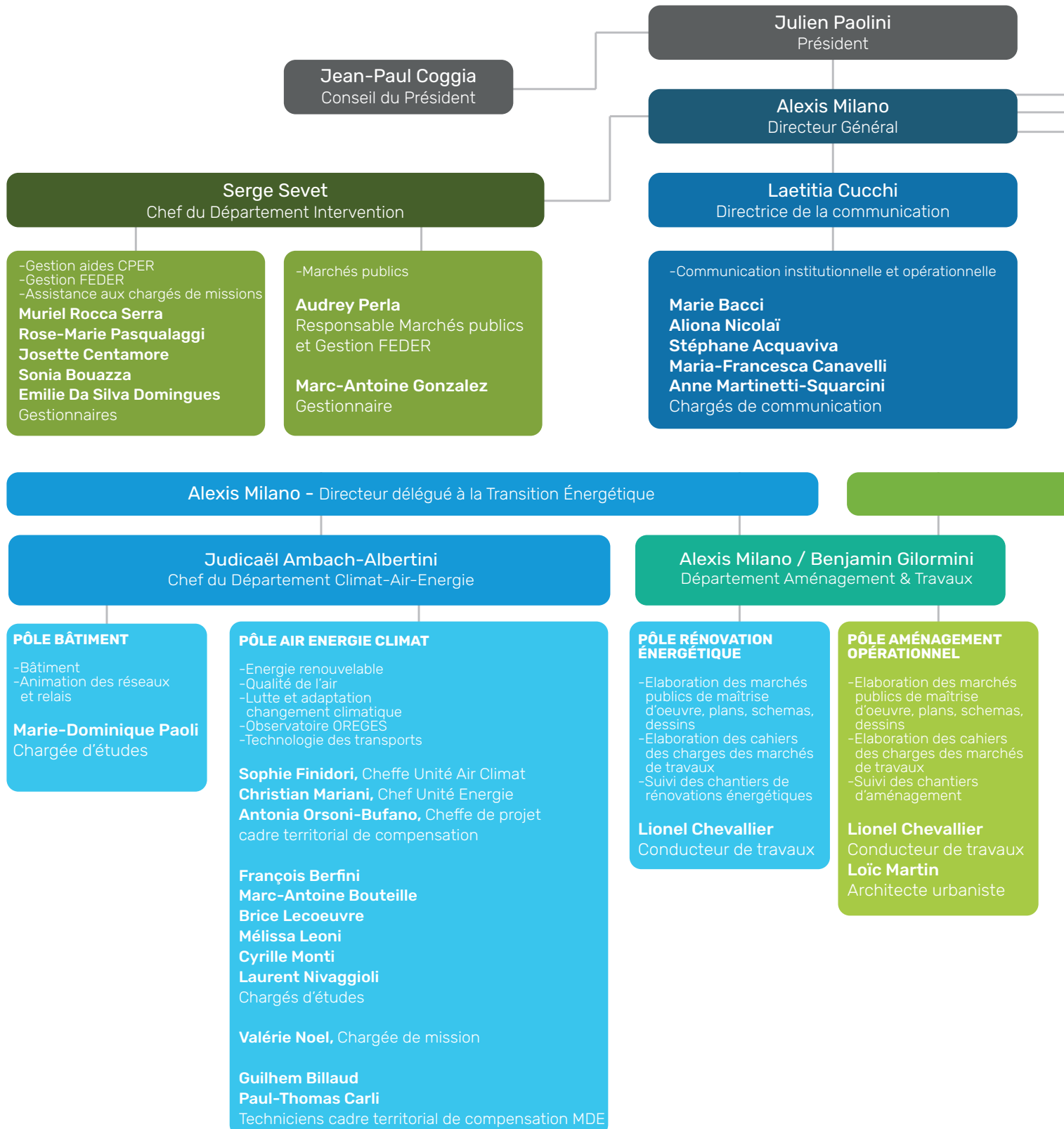
Taux de féminisation
de l'encadrement **42,86 %**

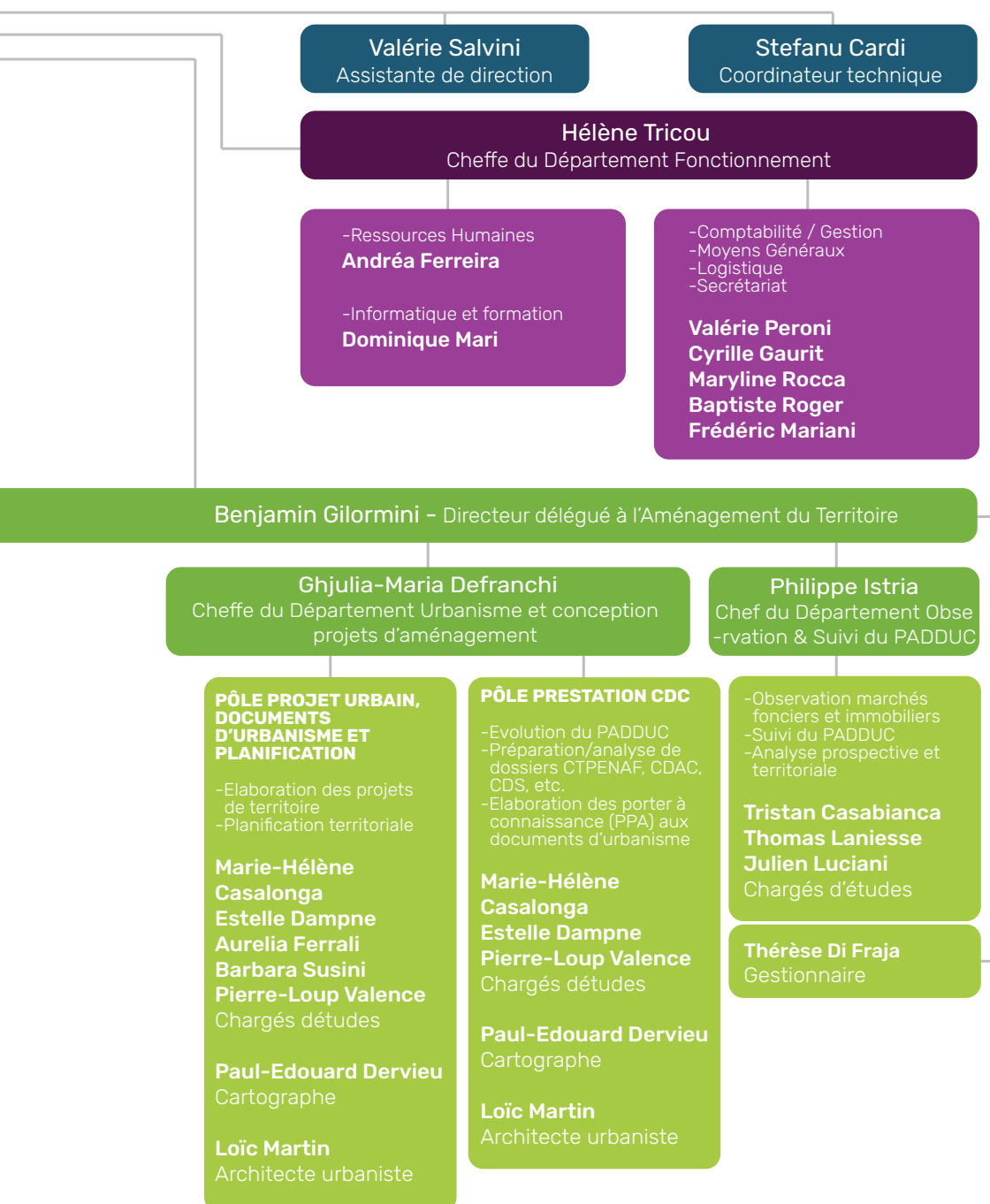


Répartition par catégorie (CDI et CDD)

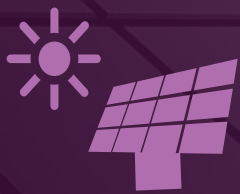


Taux d'encadrement **12,96 %**









LA TRANSITION VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (16 SALARIÉS)

Au 31/12/2024



ALEXIS MILANO

Directeur Délégué à la Transition Énergétique



JUDICAËL AMBACH-ALBERTINI

Directeur délégué adjoint à la Transition Énergétique



SOPHIE FINIDORI

Cheffe de l'Unité Air-Climat



CHRISTIAN MARIANI

Chef de l'Unité Énergie



FRANÇOIS BERFINI

Chargé d'Études



GUILHEM BILLAUD

Technicien



MARC-ANTOINE BOUTEILLE

Chargé d'Études



PAUL THOMAS CARLI

Technicien



LIONEL CHEVALLIER

Chef de projet



LISANDRU GIORDANI

Chargé d'Études



BRICE LECOEUVRE

Chargé d'Études



MÉLISSA LEONI

Chargée d'Études



CYRILLE MONTI

Chargé d'Études



VALÉRIE NOËL

Chargée de mission



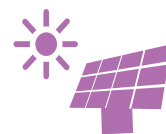
ANTONIA ORSONI

Cheffe de projet



MARIE-DOMINIQUE PAOLI

Chargée d'Études



LES MISSIONS

L'Agence est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050, et de sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui définit les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Elle doit ainsi permettre d'assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Cela passe par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement vers les filières identifiées, mais aussi le développement de services marchands tels que l'accompagnement ou la récupération de Certificats d'Economie d'Energie.

8 GRANDS OBJECTIFS

- 1 Développer les outils financiers et les partenariats**
- 2 Sécuriser l'approvisionnement en électricité**
- 3 Maîtriser la demande d'énergie**
- 4 Développer les énergies renouvelables**
- 5 Développer les mobilités durables**
- 6 Promouvoir la qualité de l'Air**
- 7 Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique**
- 8 L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à effets de Serre (OREGES)**

DÉVELOPPER LES OUTILS FINANCIERS ET LES PARTENARIATS

Les outils financiers et les partenariats développés par l'AUE sont mis en œuvre de manière opérationnelle conjointement entre les départements intervention (devenue direction déléguée adjointe au contrôle administratif et juridique en 2024) et énergie, air et climat (devenue direction déléguée adjointe à la transition énergétique).

Ce travail effectué en binôme (chargé d'affaire/gestionnaire) représente une compétence historique de l'Agence.

LES MOYENS FINANCIERS ATTRIBUÉS À L'AUE

L'AUE a élaboré un « **Guide des aides** » comprenant tous les soutiens aux **actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie**. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

■ Crédits du CPER (Contrat de Plan État-Région)

Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études faisabilités, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.

■ Crédits européens du PO FEDER (Programme Opérationnel - Fond Européen de Développement Régional)

Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale et de réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

■ Crédits de la Collectivité de Corse

Ces aides sont attribuées aux particuliers (pour l'achat de Vélo à Assistance Électrique, de chauffe-eau solaire, de panneaux photovoltaïques et la rénovation énergétique des maisons individuelles dans le cadre du programme ORELI), entreprises et collectivités (sur l'ensemble des thématiques relevant du guide des aides de l'AUE). Par ailleurs, le Contrat d'Objectifs et de Performances, qui lie l'AUE et la CDC fixe les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre associés aux indicateurs de suivi et d'évaluation nécessaires.

L'ensemble de ces contractualisations se traduisent concrètement par la détection, l'instruction, le suivi, le paiement et le contrôle des projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière. Il est à noter que des crédits complémentaires issus en particulier du cadre territorial de compensation via AgirPlus (CSPE, CEE) sont également mobilisés dans le plan de financement des opérations.

Ce processus, réalisé conjointement entre le département Intervention pour la partie administrative et le département Climat, Air, Énergie pour la partie technique est validé par les instances de chaque fonds au travers d'un acte attributif d'aide.

■ Primes du cadre territorial de compensation

La Corse, zone non interconnectée au réseau métropolitain continental, présente des spécificités techniques et économiques liées à ses caractéristiques climatiques et géographiques ainsi qu'à l'isolement et à la petite taille de son système électrique. Ces caractéristiques justifient de recourir à des solutions de production électrique adaptées, qui sont généralement différentes de celles développées en métropole continentale et présentent des coûts de production plus élevés.

Le principe de péréquation tarifaire à l'échelle nationale permet aux consommateurs corses de payer l'électricité au même prix qu'en France continentale, bien que les coûts de production de l'électricité sur le territoire soient bien supérieurs. Il en résulte un surcoût structurel entre les coûts de production et les recettes liées à la vente d'électricité à un tarif péréqué. Dans ce contexte, la mise en place d'actions de maîtrise de la demande en électricité permet de réduire la production d'électricité sur ces territoires et par conséquent, l'enveloppe annuelle allouée à la péréquation tarifaire à travers les charges de SPE. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a entériné la création du cadre territorial de compensation en Corse, permettant de soutenir, via des primes, certaines actions de maîtrise de l'énergie (MDE). Le Cadre de compensation couvrait la période 2019-2023 et a été reconduit à l'identique en 2024.

Depuis le 09 octobre 2023, l'AUE a été désignée Opérateur de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) par la Commission de Régulation de l'Énergie. En conséquence, l'AUE peut verser des primes pour soutenir la réalisation de 6 actions de maîtrise de la demande en énergie. Son guide des aides a été révisé en ce sens.

En parallèle, et pour satisfaire aux obligations inhérentes au fonctionnement du cadre, l'AUE est tenue de valoriser les CEEs sur ces actions. L'année 2024 a permis de sélectionner un prestataire pour la gestion des contrats CEE. Cette année clôt la période du Cadre 19-23 et a permis de travailler à l'élaboration du nouveau cadre territorial pour la période 2025-2028.

LES PRESTATIONS DE SERVICE RÉALISÉES PAR L'AUE

En 2024, l'AUE a conforté son statut d'EPIC via deux contrats de prestation de service significatifs.

■ L'AUE prend en charge directement les 6 actions de maîtrise de la demande en énergie

L'année 2024 a marqué un changement important dans la mise en œuvre du cadre territorial de compensation des petites actions de MDE.

En effet, jusqu'à septembre 2023, l'AUE devait passer par une convention avec EDF afin de déployer 6 actions de ce cadre (rénovation maisons individuelles, logements collectifs, solaire thermique individuel et collectif, bois-énergie, et éclairage public).

Or, en septembre 2023, l'AUE a été reconnue opérateur de MDE, lui permettant à la fois de gérer directement ces actions, et de récupérer les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Par sa délibération du 11 juillet 2024, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a validé les exercices de comptabilité appropriée pour les années 2024 et 2025.

Ainsi, l'année 2024 a permis de sélectionner un prestataire pour la gestion des contrats CEE, gérer les actions du cadre suivant les dispositions transitoires et de rédiger le nouveau cadre territorial pour la période 2025-2028.

Celui-ci a été validé par la commission de régulation de l'énergie (CRE) en décembre 2024.

■ L'AUE assure le déploiement du programme « SEIZE » en Corse pour le compte d'EcoCo2

Depuis 2021, l'AUE assure le déploiement du programme « SEIZE Corsica » porté par EcoCo2. Financé par l'Etat dans le cadre des Certificats d'Economie d'Énergie, et validé par le comité MDE de Corse, il cible les entreprises et les collectivités afin de les sensibiliser et les former à la maîtrise de l'énergie gratuitement. Le programme SEIZE, qui devait initialement prendre fin en 2022, a été prolongé par la DGEC jusqu'à fin 2024 du fait de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, l'AUE a signé une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de pouvoir atteindre les

cibles prioritaires du programme. Le CAUE de Corse est en charge d'une partie du déploiement du programme pour les territoires du Grand Bastia et du Grand Ajaccio. Dans les autres territoires, l'AUE a recruté des prestataires pour déployer SEIZE.

Les résultats obtenus sont bons et correspondent à ceux obtenus dans les autres territoires déployant SEIZE.

Le bilan effectué fin 2024 a permis d'atteindre les objectifs nationaux, avec pour la Corse :

- 573 entreprises/collectivités sensibilisées via des ateliers
- 291 kits de mesure installés
- 208 entreprises/collectivités accompagnées vers des dispositifs d'aides
- 37 visites énergie effectuées

Au total le montant facturé de cette prestation pour 2023 s'élève à 135 420 €HT dont 45 980€ pour l'AUE.



BILAN DES OPÉRATIONS SOUTENUES EN 2024
POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ENTREPRISES

L'ensemble des opérations à destination des collectivités et des entreprises soutenues par l'AUE font l'objet d'un examen et d'une validation au sein de Bureau de l'Agence.

Ainsi, ce sont 82 professionnels (communes, entreprises et associations) qui ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 4M€ correspondant à 7M€ de coûts projets.

■ MOBILITÉ :

- 8 dossiers VAE (-34 p/r 2023) avec 5 études sur les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques financées à hauteur de 283 200€ et 3 dossiers VAE pour un investissement total de 7 406 €.

Ces opérations ont permis d'économiser 4,3 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 1,3 teqCO₂/an.

■ ENR THERMIQUES :
- Bois énergie :

2 opérations (idem 2023) avec 1 étude financée à hauteur de 3 240 € et une réalisation à hauteur de 68 255 €.

- Solaire thermique :

13 opérations (+5 p/r 2023) avec 13 réalisations pour un total de 89 077 €. La surface totale de panneaux solaire thermique installée est de 168 m².

- Thèmes précurseurs :

1 opération (idem 2023) avec 1 étude financée à hauteur de 16 800 €

Ces opérations ont permis de produire 265 MWh/an (-294 MWh p/r 2023) de chaleur finale et de réduire les émissions de 119 teqCO₂/an.

■ ENR ÉLECTRIQUES :
- Hydroélectricité :

2 études financées (idem 2023) à hauteur de 67 200 €.

■ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉLECTRIQUE :
- Éclairage public :

11 études financées à hauteur de 83 745€ et 14 réalisations (+3 p/r 2023) financées à hauteur de 11 104 454€ (dont 928 255€ d'aides de la CdC, 4 929 500 € d'aide Cadre territorial de Compensation et 2 857 428 € d'aide Fonds Vert et 2 389 271€ d'aide du FEDER);

- Rénovation :

30 études financées à hauteur de 535 318 € et 3 réalisations à hauteur de 4 60 024€ (dont 2 170 434€ d'aides de la CdC, 360 000 € d'aide Cadre territorial de Compensation et 861 999 € d'aide Fonds Vert et 1 067 592€ d'aide du FEDER).

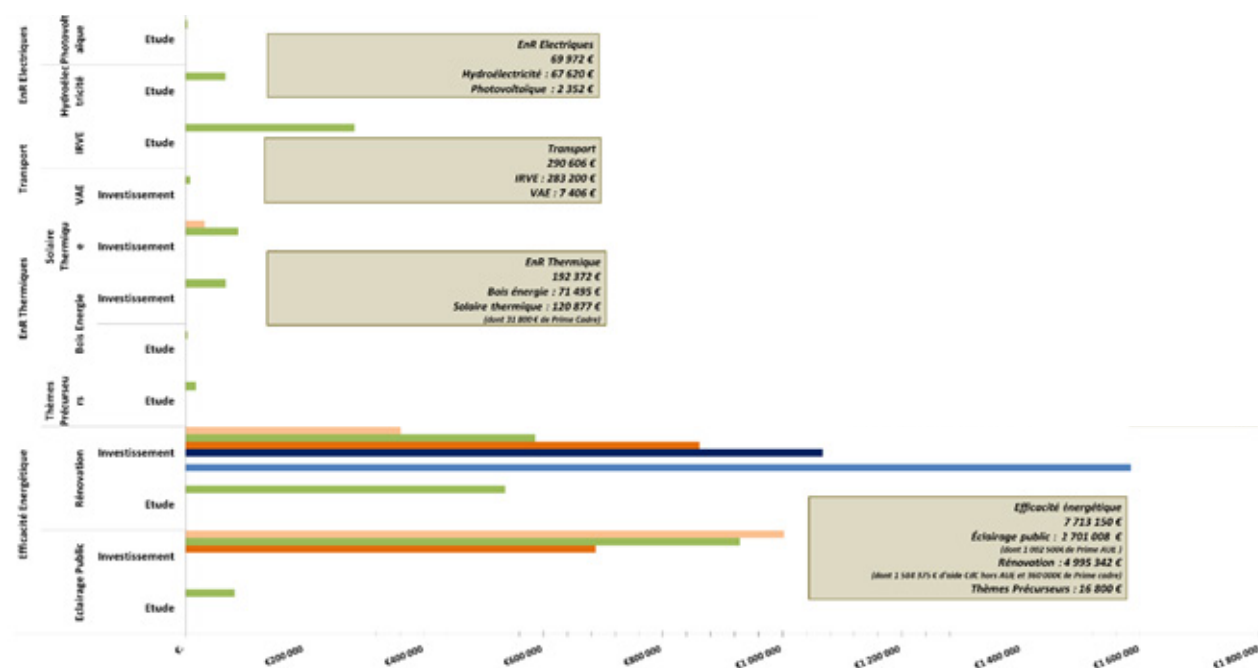
Ces opérations permettront d'économiser 4 926 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 3 590 teqCO₂/an.

A ces dossiers, viennent s'ajouter les 2 projets programmés sur le PO FDER 14-20 pour 1 M€ d'investissements éligibles et les 16 dossiers certifiés permettant le mandatement de 11,8M€ de subventions pour un 38 M€ de projets.

 **3 590**
teqCO₂/an
évités

4 926
MWh/an économisés

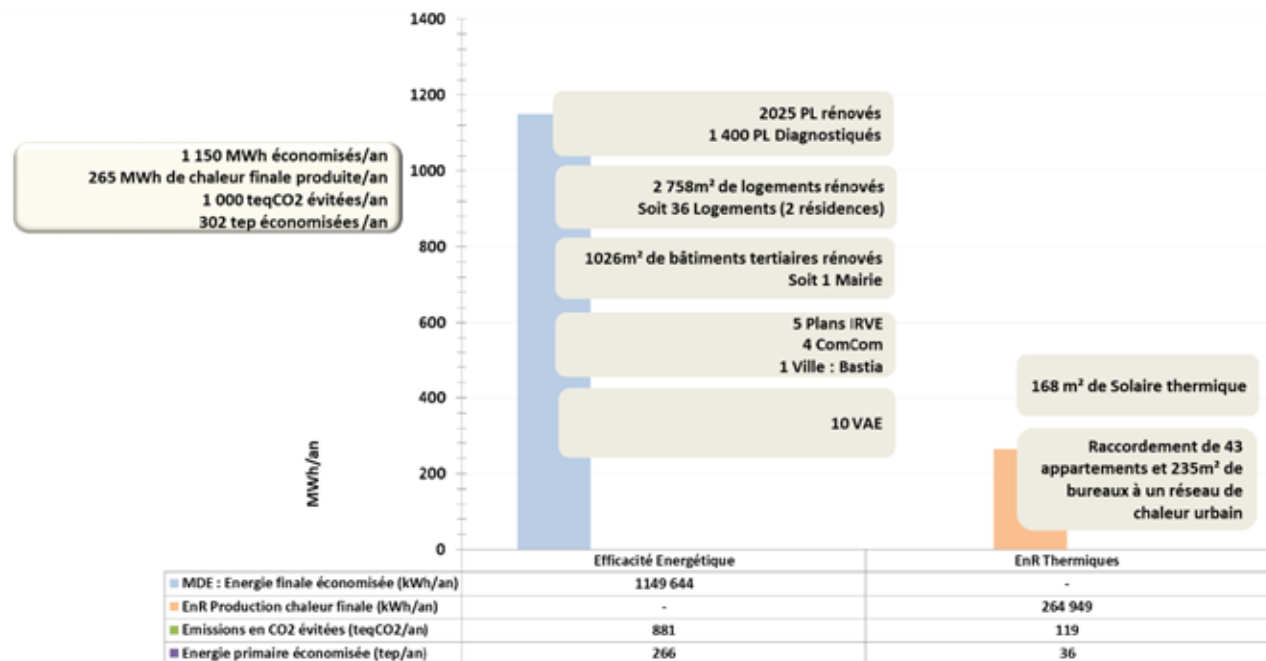
BILAN FINANCIER ANNUEL 2024



Montant total aides = 8 683 k€	
Coût total éligible = 8 975 k€	
Coût total = 11 034 k€	
Montant Subv. AUE-CdC	2 671 325 €
Montant Subv. AUE-Prime Cadre	1 394 300 €
Montant Subv. AUE-Prime Cadre Rénov MI	400 000 €
Montant Subv. AUE-Prime Cadre CESI	17 800 €
Montant Subv. CdC Hors AUE	1 584 375 €
Montant Subv. FEDER	1 067 592 €
Montant Subv. Autres	1 548 507 €

Nombre d'opérations nouvelles	82
Dont dossiers FEDER	2
Modification de plan de financement	5
Réinscription de subvention	1

BILAN ÉNERGÉTIQUE 2024



POUR LES PARTICULIERS

L'ensemble des opérations portées par des particuliers et éligibles aux aides de l'AUE (ORELI, VAE, CESI, PV) font l'objet d'une individualisation d'aide par le Conseil exécutif.

En 2024, 799 particuliers ont été soutenus pour un montant total de subvention de 3 309 294 €.

Mobilité – aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) :

■ **698 particuliers aidés en 2024 à hauteur de 300 797 €** pour un investissement total de 1 527 479€. Au total, depuis le début du dispositif, 6 205 VAE ont été financés ;

Solaire thermique – chauffe-eau solaire individuel (CESI) :

■ **72 particuliers aidés en 2024 à hauteur de 110 800 €** pour un investissement total de 386 170 €. La surface totale des capteurs est de 261 m² et permettent de produire 120 GWh/an d'énergie thermique ;

Maisons Individuelles (ORELI) :

- **266 études en cours ;**
- **29 opérations en cours de travaux financées à hauteur de 713 564 €** pour un investissement éligible total de 2 585 844 € ;
- **157 opérations terminées financées à hauteur de 2 184 133 €** pour un investissement éligible total de 9 280 350 €.

LES RÉSEAUX NATIONAUX DONT L'AUE EST MEMBRE

En 2024, l'AUE a poursuivi sa participation active à différents réseaux nationaux permettant des partages d'expérience, des échanges avec des acteurs d'horizons différents ainsi que la participation à des groupes de travail thématiques techniques, journées d'études et colloques. Ces réseaux offrent également la possibilité d'avoir accès à des outils pédagogiques communs et ils constituent des relais importants auprès des instances nationales pour coordonner et soutenir les initiatives des collectivités territoriales.



LE RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

accompagne les agences et observatoires régionaux de l'énergie et de l'environnement dans leurs missions auprès des territoires. Le RARE est :

- une interface sur les questions relatives aux politiques de développement durable entre leurs membres et les acteurs institutionnels de niveau national ;
- un espace d'échanges d'expériences, de savoirs et de savoir-faire pour les agences et observatoires régionaux.

En 2022, le RARE avait lancé des travaux sur la convergence méthodologique des Observatoires Régionaux de l'Énergie et du Climat (OREC). Ce projet structurant à l'échelle interrégionale soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique, l'ADEME et Régions de France est né d'un constat partagé entre le RARE et les instances nationales, d'un manque de cohérence des indicateurs produits sur la thématique énergie-climat. Ce projet a pour objectif la construction d'un cadre méthodologique partagé apte à produire des indicateurs territoriaux additionnables et

comparables.

En 2024, cette convergence méthodologique a été transmise à l'ensemble des OREC afin d'établir des indicateurs cohérents et standardisés et permettre un pilotage cohérent et pertinent des politiques de transition énergétique. Cette démarche collégiale a l'ambition de re-questionner l'observation, au regard des évolutions en matière de « data » ou de modélisation complexe pour une meilleure lisibilité/efficacité des pratiques et de la diffusion de l'information au bénéfice des territoires.

L'AUE a également participé au groupe de travail « Adaptation au changement climatique » du RARE.

Ce groupe dédié à l'accompagnement des territoires face aux évolutions du changement climatique, a permis d'engager une réflexion préparatoire sur les indicateurs climatiques et une démarche collective auprès de Météo France. L'Agence a également pu participer aux groupes de travail mené par le ministère de l'Écologie dans le cadre des travaux en cours sur l'élaboration du futur Plan National d'Adaptation aux changements climatiques.

<https://rare.fr>



 Efficacité énergétique
et confort dans les bâtiments

L'ASSOCIATION EFFINERGIE qui rassemble des acteurs d'horizons différents (régions, centres de recherche et industriels du Bâtiment...), œuvre pour concevoir et mettre en œuvre un niveau inédit d'efficacité énergétique des bâtiments en construction et en rénovation.

En 2024, l'agence a bénéficié d'échanges d'expériences dans les domaines de la rénovation et de la construction énergétiquement performantes. Elle a participé aux groupes de travail réunissant l'ensemble des régions, notamment sur le nouveau label BBC – rénovation.

www.effinergie.org



ÉNERGIE PARTAGÉE est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France. Sa vocation est d'accompagner une réappropriation de l'énergie par les citoyens par leur implication au capital de ces projets de territoires mais également par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée.

Depuis 2021, cette association continue de soutenir le réseau Energia Nostra pour déployer le modèle des communautés énergétiques voire citoyennes, sur la sensibilisation et formation des acteurs locaux mais également via un accompagnement personnalisé des porteurs membres.

En 2024, un travail avec les autres animateurs des réseaux régionaux et l'équipe nationale d'Énergie Partagée a permis de refondre le centre de ressources en supprimant 119 publications et en mettant à jour les 153 restantes : <https://energie-partagee.org/monter-projet/ressources/>

Pour Energia Nostra, un focus avait été mené sur le photovoltaïque et l'autoconsommation collective, domaines ciblés par les membres porteurs et auxquels le réseau participe pleinement via l'atelier thématique national dédié.

En juin 2024, la plateforme collaborative des agents territoriaux « IdealCo » a sollicité

Energie Partagée et Energia Nostra pour réaliser un webinaire dédié à l'implication des collectivités dans les projets d'énergie renouvelable citoyens, avec un focus par le réseau corse sur ses spécificités insulaires. L'AUE a participé à l'animation de ce webinaire : <https://www.idealco.fr/formation/enr-citoyennes-participatives-modele-decentralise-en-faveur-local-30037>

À la suite de la publication de la Charte d'Energia Nostra et de la validation des membres du Comité Opérationnel lors du COPIL de juillet 2024, Énergie Partagée a reçu une dizaine d'adhésions d'acteurs insulaires co-établies par le réseau corse :

- ✓ CAB
- ✓ OEHC
- ✓ Association de développement de projets agroécologiques 2B
- ✓ CAPA
- ✓ CC de la Costa Verde
- ✓ Commune de San Gavinu di Tenda
- ✓ Association Energia Nova
- ✓ Entreprise Euréka Energies
- ✓ Installateur solaire SMF
- ✓ BET Wattlab
- ✓ Commune de Palneca

Ces adhésions apparaissent désormais sur la cartographie interactive nationale de l'énergie citoyenne ici :



<https://energie-partagee.org>



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)

est une association de collectivités territoriales dévolue à l'organisation des services publics locaux. Son action se décline en 3 axes :

- Représenter et fédérer l'ensemble des collectivités ;
- Accompagner les adhérents dans leurs projets dans tous les domaines ;
- Animer les filières via l'organisation d'évènements.

En 2024, la FNCCR a soutenu financièrement le

groupement ORETEP, coordonné par l'AUE et composé de la Communauté d'Agglomérations du Pays Ajaccien (CAPA), la Communauté d'Agglomérations de Bastia (CAB) le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), la Communauté de Communes Ile Rousse Balagne (CCIRB) et la Communauté de Communes Sud Corse (CCSC), dans le cadre de l'appel à projets SEQUOIA 3 du programme ACTEE. Il s'agit de concourir à la mise en place d'un réseau d'économes de flux et faciliter la rénovation du parc de bâtiments tertiaires publics.

<https://www.fnccr.asso.fr>



Sur la base du logiciel TerriSTORY, le consortium TerriSTORY DEV est un espace de réflexion, d'échanges mais surtout de mutualisation de moyens et de compétences pour faciliter la mise à disposition de données Climat Air Energie fiables, consolidées et comparables entre territoires, en particulier entre observatoires régionaux de l'énergie.

Après avoir intégré toutes les bases de données, l'AUE a déployé l'outil pour la Corse depuis 2023. Il a permis à l'OREGES de

Corse (Observatoire Régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre) de développer de nouvelles fonctionnalités, dont les approches cartographiques.

Grâce à cette interface de visualisation dynamique et interactive, TerriSTORY Corse permet désormais aux décideurs de disposer d'informations fines à l'échelle infra-territoriale et d'identifier les leviers d'actions prioritaires à mettre en place.

<https://aue-corsica.terristory.fr/>

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE)

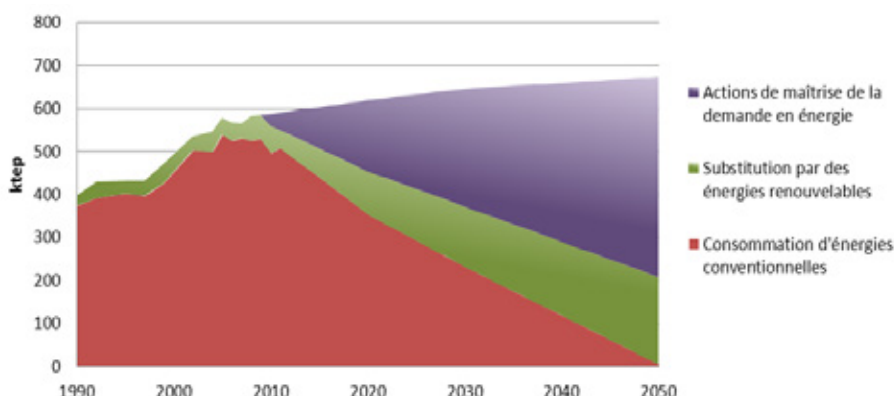
Le SRCAE est le document stratégique qui permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique.

Adopté en 2013 par l'Assemblée de Corse, il fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur **deux leviers principaux** :

■ La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts).

■ L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE À L'HORIZON 2050
SCÉNARIO DE RUPTURE HORS AÉRIEN ET MARITIME EN 2050



LE SAVIEZ-VOUS ?

■ La Corse est le seul territoire, DOM inclus, pour lequel l'élaboration du SRCAE relève de la compétence exclusive du Président du Conseil exécutif et son adoption par la seule Assemblée de Corse. Dans les régions de droit commun, l'élaboration est conduite conjointement par le Préfet et le Président de Région.

■ Notre île a été la première Zone Non Interconnectée à se doter d'une PPE lors de son adoption par l'Assemblée de Corse le 29 octobre 2015. Elle a depuis été rendue opposable par le décret n°2015-1697 du 18-12-2015 (paru au Journal Officiel le 20-12-2015), cosigné par le Premier ministre et la ministre de l'Écologie.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

Depuis la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, la Corse fait l'objet d'une PPE spécifique qui établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux sur deux périodes consécutives de cinq ans. Elle doit permettre de garantir :

- 1- la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports
- 2- la sécurité d'approvisionnement en électricité
- 3- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- 4- le soutien aux énergies renouvelables.

Elle est la feuille de route opérationnelle de l'avenir énergétique de la Corse. Le projet de PPE révisée porte pour les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

LE PROJET DE PPE RÉVISÉE ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DE CORSE LE 30 MARS 2023

Adopté par délibération 23/037 AC de l'Assemblée de Corse le 30 mars 2023, le projet de PPE révisée conforte l'ambition d'autonomie énergétique et prévoit les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre. Il permet également d'actualiser les objectifs de la seconde période (2019-2023) et d'ajouter une période de programmation supplémentaire (2024-2028).

Sur la période 2019-2028, le projet de PPE révisée fixe les objectifs suivants (par rapport à l'existant en 2019) :

■ Réaliser 600 GWh d'économies d'énergie en matière de maîtrise de la demande en énergie (MDE) dans les bâtiments via :

- **Secteur Résidentiel** : objectif d'une baisse de 18% des consommations
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles
- **Secteur Tertiaire** : objectif d'une baisse de 23% des consommations
 - Rénovations globales et performantes : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles : 1 600 000 m², 45% du parc

- La mise en œuvre d'opérations de rénovation globale et performante de l'éclairage public de l'ensemble des communes de l'île dans une démarche « éclairer juste ».

■ Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028 et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36% :

- Photovoltaïque : +220 à +270 MW
- Éolien terrestre : +50 à +75 MW
- Petite hydraulique : +25 à +30 MW
- Cogénération biomasse : +10 à +12 MW
- Bois énergie : +60 GWhth
- Solaire thermique : +15 à +25 GWhth
- Aérothermie : +30 GWhth
- Énergies thermiques marines : +18 GWhth

■ Réduire les consommations de 410 GWh dans le secteur des transports via :

- L'élaboration de document de planification local de la mobilité sur 80 % du territoire
- La mise en œuvre de 200 plans de mobilité
- Le développement de 63 Tiers-lieux
- Le développement des transports en commun
- Le développement de 50 aires de co-voiturage
- Le renforcement des modes actifs notamment via le développement de 330 km de pistes cyclables

■ Substituer 210 GWh de carburant au travers du déploiement de la mobilité électrique :

- 41 870 véhicules électriques et hybrides
- 34 269 points de recharge dont 4 468 points publics

■ Développer la filière hydrogène :

- Mise en œuvre d'un premier projet industriel pour connecter les navires à quai à Ajaccio et à Bastia
- Produire en 2028 4000 à 8000 kgH₂/jour

■ Assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- La mise en service, à Ajaccio, d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW fonctionnant aux bioliquides ;
- Le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACOI) ;
- L'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, avec un objectif de taux d'insertion des EnR électriques intermittentes de 95%, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.

La réalisation de ces objectifs permettra d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de 31% en 2028, un taux de 74% d'électricité renouvelable dans la consommation électrique des usagers et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 57% par rapport à 2008 conformément à la trajectoire du SRCAE. Enfin, une première estimation des impacts socio-économiques associés à la mise en œuvre de la PPE a été dressée. Les investissements s'élèvent sur la période à plus de 4,5 milliards €, hors grandes infrastructures, pour près de 3 000 emplois en 2028.

Une procédure de modification simplifiée de la PPE a été présentée en parallèle à l'Assemblée de Corse afin de permettre au gouvernement de pouvoir prendre un décret « simplifié » dans les meilleurs délais.

Ce décret, N° 2023-554 du 30 juin 2023 acte notamment :

- le choix du combustible retenu pour l'alimentation des deux centrales thermiques d'Ajaccio et Bastia ainsi que les volumes d'énergies renouvelables électriques ;
- la fin des deux concessions de GPL d'Ajaccio et de la CAB à horizon 2038 ;
- la confirmation du transfert à l'AUE du rôle « d'opérateur MDE ».

Pour accompagner la fin des deux concessions de GPL, un nouveau « **Protocole d'accord Etat-CdC pour la mise en œuvre de la PPE** » doté de 200 M€, identifiant les objectifs prioritaires de la PPE et les moyens complémentaires - notamment financiers, en sus de ceux déjà identifiés (CPER, FEDER, aides régionales CdC, Cadre de compensation via la convention EDF/AUE) a été élaboré par l'État et la CdC.

Mis en œuvre à compter de 2024 avec les communes concernées et les deux agglomérations, ce protocole d'accord vise à :

- Sortir des énergies fossiles ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Développer les moyens de stockage ;
- Développer l'alimentation électrique des navires à quai ;
- Accompagner la transition énergétique par un plan ambitieux de maîtrise de la demande et de rénovation des logements sociaux, des copropriétés en déshérence et le tertiaire public (patrimoine de la collectivité et établissements de santé) en tenant compte du processus de conversion des concessions GPL.



Une matérialisation concrète de la mise en œuvre de la PPE a été la pose de la première pierre de la future centrale du Ricanto le 21 novembre.

Cette centrale sera alimentée au bio combustible, ce qui permettra de fait de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport au fioul lourd jusqu'alors utilisé.

En 2024, l'AUE a joué un rôle central dans le développement du stockage d'électricité en Corse.

En effet, elle a rédigé pour le Conseil exécutif de Corse la réponse à la consultation de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur la méthodologie d'évaluation des projets de stockage dans les Zones Non Interconnectées (ZNI).

Ladite réponse mettait en exergue l'importance de ne pas pénaliser le développement des batteries, tout en reconnaissant l'intérêt des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) comme solutions de long terme.

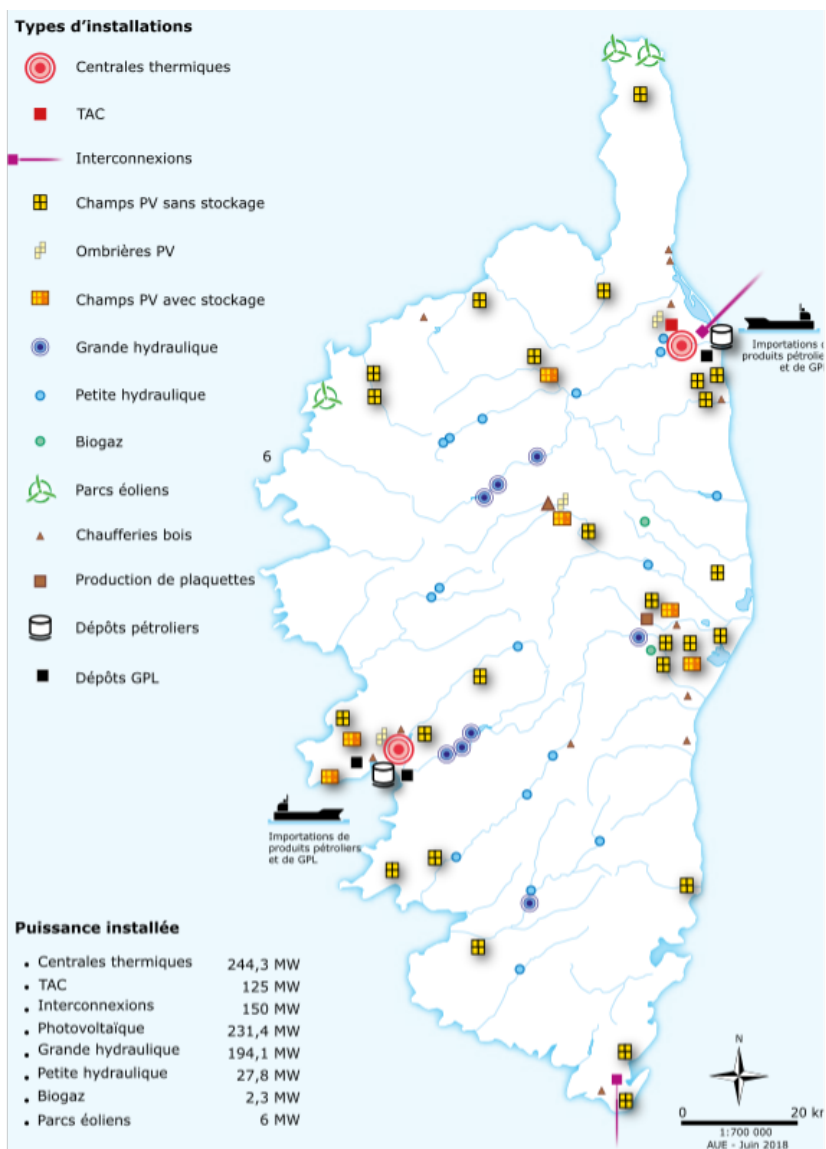
Elle plaidait pour une coexistence équilibrée entre STEP et batteries, et défendait une approche pragmatique, soulignant que :

- Les batteries sont indispensables pour répondre aux besoins immédiats du réseau.
- Les STEP offrent une solution durable et locale, mais nécessitent des délais plus longs.

L'AUE a suivi la publication de la méthodologie d'examen des projets de stockage en ZNI (délibération CRE n°2024-199 du 24 octobre 2024), et les modalités du guichet de saisine en Corse de ces projets (délibération CRE n°2024-232 du 18 décembre 2024). L'agence note que pour ce guichet, 20 MW sont réservés aux STEP, et que 40 MW sont alloués aux batteries, en cohérence avec la PPE.

En 2024, l'AUE a donc contribué activement à la structuration du stockage énergétique en Corse. Elle a participé aux débats méthodologiques avec la CRE, soutenu un développement équilibré des différentes technologies, et suivi la mise en œuvre des guichets de saisine pour garantir l'atteinte des objectifs inscrits dans la PPE.

SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE 2024



L'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050 s'appuie sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts) ;
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

Le premier axe de la politique de transition énergétique de la Corse est donc constitué par la maîtrise de la demande.

FOCUS

■ *Le contrat d'Assistance opérationnelle AUE-EDF : accélérer la maîtrise de la demande d'énergie*

L'État, au travers de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), a décidé de soutenir financièrement les actions de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) par la mise en place d'un « Cadre Territorial de Compensation ». En effet, les zones non interconnectées au réseau électrique continental ont recours à des solutions technologiques de production d'électricité plus coûteuses qu'en métropole continentale. Pour réduire les surcoûts de production et les charges de service public de l'énergie qui financent la péréquation tarifaire, le cadre territorial de compensation prévoit que les coûts de mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande en électricité soient compensés par la CRE, dans la limite des surcoûts qu'ils permettent d'éviter. Le cadre territorial de compensation comprend au total 60 actions de MDE mises en œuvre par l'opérateur historique EDF et 6 d'entre elles sont mises en œuvre par l'AUE sur la période 2021-2024.

Le 30 mars 2023, le projet de révision simplifié de la PPE a été adopté par la délibération n° 23/037 AC de l'Assemblée de Corse permettant notamment de conférer à l'AUE le statut d'opérateur MDE. Le 9 octobre 2023 est paru l'arrêté ajoutant l'AUE à la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de

gaz de pétrole liquéfié. Dès lors, l'AUE est habilitée à attribuer les primes à l'investissement prévues par le cadre territorial de compensation aux bénéficiaires et à compenser les charges associées au déploiement de ses actions.

Il s'agit pour l'Agence d'accompagner les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations de MDE dans 6 domaines structurants :

- Rénovation globale performante des **logements collectifs**, notamment sociaux
- Rénovation globale performante des **logements individuels** (ORELI)
- Rénovation de l'**éclairage public**
- Développement du **bois-énergie**
- Développement du **solaire thermique « individuel »**
- Développement du **solaire thermique « collectif »** (notamment dans le secteur touristique).

L'année 2024 est une année de clôture de la première période du cadre de compensation 2019-2024 qui a permis de faire le bilan des actions supportées et de proposer des évolutions pour la nouvelle période 2025-2028. Les échanges avec les membres du comité MDE ont abouti à l'élaboration du nouveau cadre de compensation, validé par la CRE dans sa délibération du 19 décembre 2024.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En Corse, les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent **45%** des consommations énergétiques régionales et une facture énergétique annuelle de près de **400 M€**. Le parc bâti est ancien, la rénovation énergétique est donc un enjeu prépondérant de la transition énergétique.

La PPE avait ainsi fixé dès 2015 des objectifs ambitieux en privilégiant des rénovations énergétiques au niveau BBC. Le projet de PPE révisée confirme et renforce ce cap pour l'horizon 2028 :



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE :



SECTEUR RÉSIDENTIEL



une baisse de **18%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles



SECTEUR TERTIAIRE



une baisse de **23%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
- Rénovations multi-lots / partielles : 1 600 000 m², 45% du parc

Pour soutenir l'atteinte de ces objectifs, **un Protocole d'accord a été signé** entre la Première ministre et le Président du Conseil exécutif, le 29 mars 2023, afin d'allouer **une enveloppe de 200 M€** à l'accélération de la sortie des concessions de gaz de ville à Ajaccio et Bastia et, à la rénovation énergétique des logements sociaux, des bâtiments scolaires et de santé.



LE LOGEMENT SOCIAL

Les bailleurs sociaux ont, depuis plusieurs années, entrepris de rénover leur patrimoine. Ces rénovations sont techniquement complexes à mener à bien et très coûteuses. Pour faire face à ces difficultés ils peuvent compter, en particulier les Offices Publics de l'Habitat, sur les conseils et l'accompagnement financier de la Collectivité de Corse, via l'AUE.

À la suite des appels à projets lancés par l'Agence, les bailleurs publics et privés, ainsi que plusieurs communes, ont présenté des projets de qualité principalement sur la thématique rénovation avec un niveau BBC rénovation. Certains de ces projets sont d'ores et déjà finalisés, d'autres en cours de réalisation.

- En 2024, on dénombre ainsi 4 projets de rénovation énergétique achevés et 6 autres en cours de réalisation ou en cours d'instruction. Au cours de l'année 2024, se sont ainsi soldées les rénovations énergétiques de niveau BBC-réno de 756 logements soit, un soutien à hauteur de près de 8.2 M€ (cumul des aides européennes, régionales et cadre de compensation).
- Ces rénovations de logements sociaux achevées avec niveau BBC rénovation sont réparties dans les communes de :
 - Portivechju (Office Public de l'Habitat de la CAPA PIFANO),
 - A Ghisunaccia,
 - Aiacciu (LOGIREM Sebastiani Amandines, Assunta, Cardo, Bodiccione, Terra Rossa Villas & collectifs), Bastia (OPH2C les Mulets).



LE SECTEUR TERTIAIRE

En 2024, l'AUE a donc poursuivi l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés dans le cadre de projets de rénovation en phase travaux et étude. Cet accompagnement a été renforcé en collaboration avec

- la CAPA,
- la CAB,
- la Communauté de communes sud Corse,
- la Communauté de communes Ile-Rousse Balagne,
- le PNRC, dans le cadre du déploiement du programme SEQUOIA.



LE LOGEMENT RÉSIDENTIEL COLLECTIF

La rénovation énergétique des logements collectifs résidentiels a été un enjeu pour l'AUE en 2024. Ainsi, le suivi de 23 études de copropriétés déposées en 2023 a été réalisé. Une partie d'entre elles devraient donner lieu à des projets de rénovation globale et performante. Le soutien technique et financier de ces opérations interviendra en complément des aides d'Etat MaPrimeRénov' copropriété. Au même titre que le logement individuel, l'AUE travaille avec les services de l'Etat à l'élaboration d'un parcours unifié facilitant l'accompagnement technique et financier des ménages.



LES LOGEMENTS INDIVIDUELS

Le dispositif ORELI est un outil de rénovation énergétique des maisons individuelles qui vise à réduire la facture énergétique, à lutter contre la précarité énergétique et participer à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse.



La rénovation énergétique de la ZAC du Finosello à Ajaccio :

Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement aux rénovations globales et performantes, et avec le soutien du fonds européen FEDER, l'AUE a accompagné la rénovation énergétique de la ZAC du Finosello à Ajaccio.

Quatre années de travaux auront été nécessaires pour rénover cinq résidences construites dans les années 80. Les travaux ont concerné **29 bâtiments** pour 62 halls d'entrée et **496 logements** regroupant plus de **1 100 habitants**. Ils ont inclus l'isolation thermique par l'extérieur, la réfection des toitures, le remplacement des menuiseries, l'habillage des garde-corps et l'installation de panneaux brise-soleil coulissants pour un meilleur confort thermique en période estivale.

Soit 50% d'économies sur la consommation d'énergie et un saut de 3 à 4 classes énergétiques. C'est à ce jour le plus grand chantier de rénovation énergétique réalisé en Corse, qui plus est en site occupé.

D'autres rénovations d'envergure, pour un total de 133 logements, sont en cours de finalisation et en cours d'instruction à Cargiaca, Lugu di Nazza, Lucciana et Canari (OPH2C, les Tamaris et Piscina), Bunifaziu (SFHE, 30 villas), Pruprià (ERILIA, les Myrtes). D'autres dossiers sont au stade de la pré instruction, à Ajaccio (OPH CAPA, Casone) et Figari (OPH CAPA).

Des études énergétiques portant sur près de **156 logements sociaux supplémentaires** ont également été retenues, préfigurant ainsi de futures réalisations portées par des communes et des bailleurs sociaux.



ORELI, LE POINT D'ENTRÉE DE TOUS LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ORELI est le **service public** régional pour **mieux rénover le logement individuel** avec un **accompagnement gratuit et personnalisé**.

ORELI facilite le parcours des ménages avec un **interlocuteur expert** qui les **accompagne** sur les problématiques d'**amélioration du logement**.

ORELI est destiné à tous les **propriétaires occupants** ou **bailleurs** visant des **économies d'énergie ambitieuses** dans leur logement.

En 2024, afin de faciliter le parcours de rénovation globale et performante des logements par les ménages, le rapprochement des modalités d'accompagnement est un facteur de réussite de la mobilisation de l'ensemble des aides publiques (aides de l'Anah et aides du cadre de compensation) et contribue à la réduction du reste à charge des ménages.

Pour simplifier les démarches, faciliter le passage à l'acte et limiter le reste à charge, l'AUE et l'ANAH ont fait converger leurs dispositifs, ORELI et MaPrimeRénov', en un dispositif unique suivant un parcours uniformisé et des documents standardisés favorisant le cumul des primes. Le parcours est accompagné par un accompagnateur ORELI-MAR, interlocuteur unique pour les ménages.

Au second semestre 2024, les premières conventions tripartites entre la DREAL de Corse, l'AUE et les accompagnateurs ORELI-MAR ont été signées. Elles établissent les modalités d'organisation pour la mise en place d'un parcours unifié.

L'un des objectifs principaux de ces conventions est la convergence des modalités d'accompagnement des ménages et d'instruction des dispositifs existants sur le champ de la rénovation énergétique, ORELI et MaPrimeRénov' parcours accompagné, afin de faciliter et fluidifier le parcours des futurs bénéficiaires et permettre un recours optimisé des différentes aides disponibles pour le ménage.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE LOGEMENT

JUSQU'À **100%**
DE PRISE EN CHARGE
DE VOS TRAVAUX

CONSEILS
ACCOMPAGNEMENT
& AIDES FINANCIÈRES

Appelez le **numéro unique**
04 95 72 13 25

Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'État.

au.e.corsica

En 2024, le dispositif a poursuivi sa montée en charge avec :

215 dossiers étudiés et engagés.

Au total, depuis le lancement du programme :

708 candidatures ont été analysées.

À ce jour :

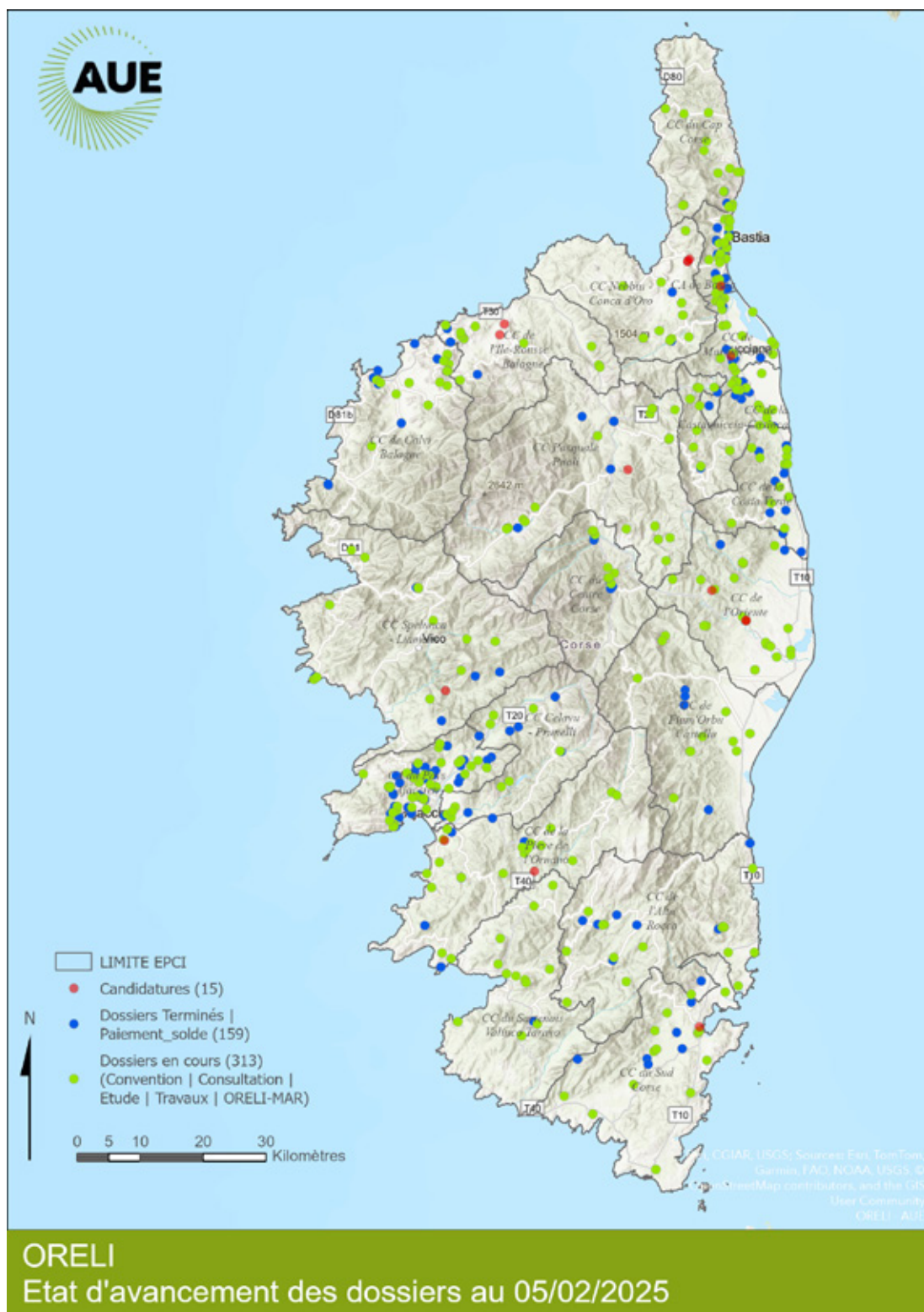
159 chantiers de niveau BBC-rénovation ont été réceptionnés pour un montant total d'aides de 3,1 M€.

En parallèle :

195 dossiers sont en cours de réalisation dont 47 à un stade avancé proche de la finalisation pour un montant total d'aides de 975 k€.

Les autres candidatures ont fait l'objet d'une rénovation mono-geste ou à défaut ont été suspendues, voire abandonnées dans certains cas.

ORELI - ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS AU 05/02/2025



LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public constitue lui aussi un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 30 à 50% de la facture électrique communale, soit 4,5 M€ par an, et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses.

Le diagnostic réalisé par l'AUE précise les enjeux de ce secteur avec une estimation de plus de 70 000 points lumineux et de plus de 3 300 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 35 GWh. Cela équivaut à la consommation d'électricité de la Ville de Corte.

Le projet de PPE révisée prévoit une baisse de plus de 70% des consommations et la rénovation globale et performante de l'intégralité du parc d'éclairage.

Depuis 2016, l'AUE lance chaque année un appel à projets visant à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante.

En 2024, 17 communes ont été lauréates de l'Appel à Projets. Au total 233 projets ont été retenus, soit plus de la moitié des communes de Corse. Cela représente un total de 52 000 points lumineux à rénover sur les 62 000 identifiés à ce jour.

La mise en œuvre de ces projets de rénovation devrait se traduire par une **diminution annuelle de près de 21 Millions de kWh** de consommation électrique finale et **plus de 15 800 tonnes CO₂**.

Ces projets représentent :

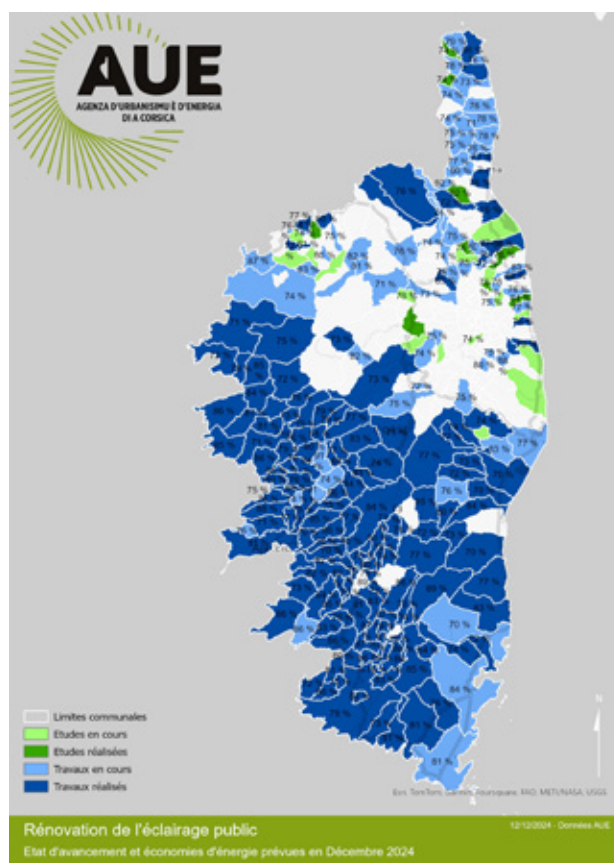
près de **64,3 M€** d'investissement
pour près de **53,7 M€** de dépenses éligibles
et **37,5 M€** de subventions, dont près de
22,7 M€ au titre du Cadre Territorial de Compensation.



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

dans le cadre des Appels à Projets lancés
par l'AUE et ses partenaires

*État d'avancement et économies d'énergies prévues
en Décembre 2024*



FOCUS

■ *Les règles d'attribution du Fonds vert alignées à celles de l'appel à projet*

La haute qualité des réalisations, rendue possible par le cahier des charges de l'AUE encadrant l'octroi des aides pour les travaux de rénovation, ainsi que la forte mobilisation des communes à l'appel à projets, ont conduit la DDTM à aligner les règles d'attribution du Fonds Vert avec celles de l'AAP, plus qualitatives. Cette intégration, également permise par l'intervention de l'AUE lors du webinaire avec la DDTM en début d'année, conditionne désormais l'attribution de l'aide à la validation du jury de l'AAP.

■ *Évaluer le potentiel de rénovation de l'éclairage extérieur*

En fin d'année 2024, l'AUE a lancé une étude de marché visant à mieux quantifier le potentiel de rénovation de l'éclairage extérieur public dans le secteur privé et à définir des stratégies permettant d'accélérer et de massifier ces rénovations, notamment à travers des démarches spécifiques comme des appels à projets.

Cette étude a permis de :

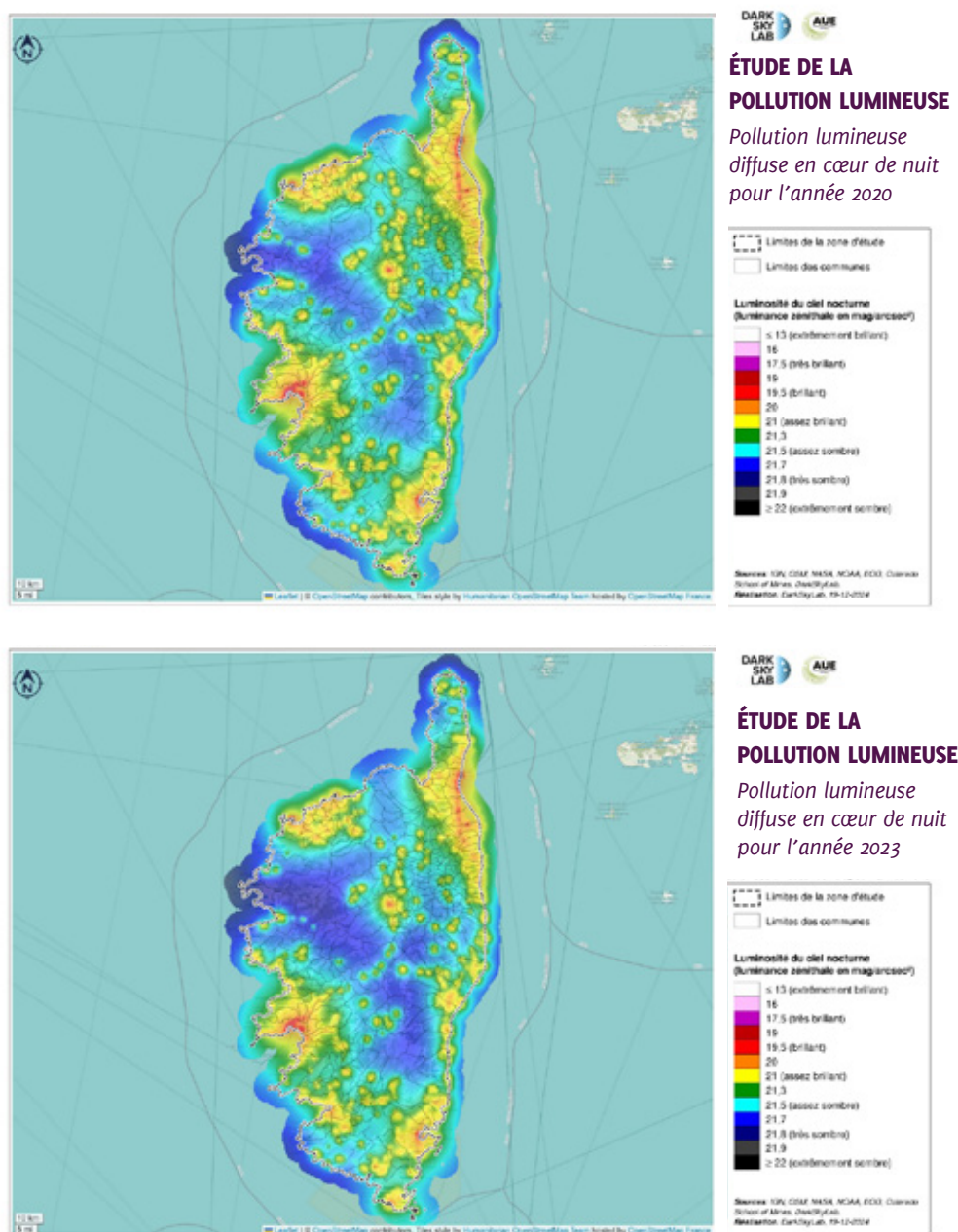
- Identifier les secteurs d'activités concernés (ex. : campings, résidences de vacances), les acteurs clés (ex. : syndicats de copropriété, ports) et les regroupements d'acteurs (ex. : zones commerciales) disposant d'un parc d'éclairage extérieur ouvert au public comprenant au moins une dizaine de points lumineux.
- Évaluer le nombre de points lumineux extérieurs privés à rénover sur l'ensemble du territoire corse.
- Élaborer une liste prospective détaillée de projets de rénovation dans le secteur tertiaire.
- Définir une stratégie opérationnelle pour le déploiement de ces rénovations (études, travaux), incluant des appels à projets ciblés pour les segments prioritaires.

Candidature de la Corse au label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE)

Il est urgent de promouvoir une rénovation réfléchie de l'éclairage public, non seulement pour réaliser des économies d'énergie significatives, mais aussi pour préserver la qualité du ciel nocturne.

Dans cette optique, l'association Dark-Sky International (IDA) a instauré le prestigieux label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE), qui valorise les efforts menés par un territoire pour protéger l'environnement nocturne. Forte des avancées déjà réalisées en matière de réduction de la pollution lumineuse, la Corse ambitionne d'obtenir cette reconnaissance.

Pour soutenir la candidature de la Collectivité de Corse, il est essentiel d'évaluer précisément l'impact du plan de rénovation de l'éclairage public. Ainsi, une mise à jour de la carte de pollution lumineuse a été réalisée fin 2024 à partir de données satellites, mettant en évidence les progrès accomplis :



FOCUS

« I Pastori di e stelle »

En complément de ces actions, une campagne de mesure est lancée. Elle propose aux particuliers qui le souhaitent de devenir bénévolement « Pastori di e stelle ». Il s'agit de réaliser des mesures sur l'ensemble du territoire insulaire et plus particulièrement au sein du périmètre envisagé pour la réserve.

Deux types de matériels sont gratuitement mis à leur disposition pour mener cette action :



- **Le boîtier Sky Quality Meter**, outil mobile de mesures individuelles, très simple d'utilisation puisqu'il suffit de pointer la lentille vers le zénith, de presser et relâcher le bouton.
- **La plateforme Ninox** qui effectue un enregistrement sur la durée, de manière systématique, sans qu'une intervention humaine ne soit nécessaire.

Les premiers retours des stations NINOX sont excellents. Par exemple, la session de mesures Ninox réalisée sur le site de Manso illustre bien la qualité de ciel qu'il est possible d'obtenir dans la partie centrale de la Corse. Tout comme le site de Poppaghja, le site de Manso possède très certainement une des meilleures qualités de ciel de toute la France Métropolitaine avec une pollution lumineuse quasiment inexistante au zénith.

La carte ci-contre montre les emplacements des **12 sites retenus** à ce jour pour l'analyse des mesures de pollution lumineuse.



AIDEZ-NOUS A EVALUER LA QUALITÉ DU CIEL NOCTURNE !

L'AUE candidate au prestigieux label RICE

L'éclairage public constitue un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 30 à 50% de la facture électrique communale, et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses.

Ainsi, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie (AUE) soutient depuis 2016 les communes qui s'inscrivent dans une rénovation globale et performante de leur éclairage public. A ce jour, ce sont 44 000 points lumineux sur 70 000 qui ont été engagés en Corse. Forte de cette réussite, l'AUE a désormais l'ambition de candidater au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE).

Le label RICE est délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA) et met en lumière un territoire possédant une qualité de ciel nocturne exceptionnelle.

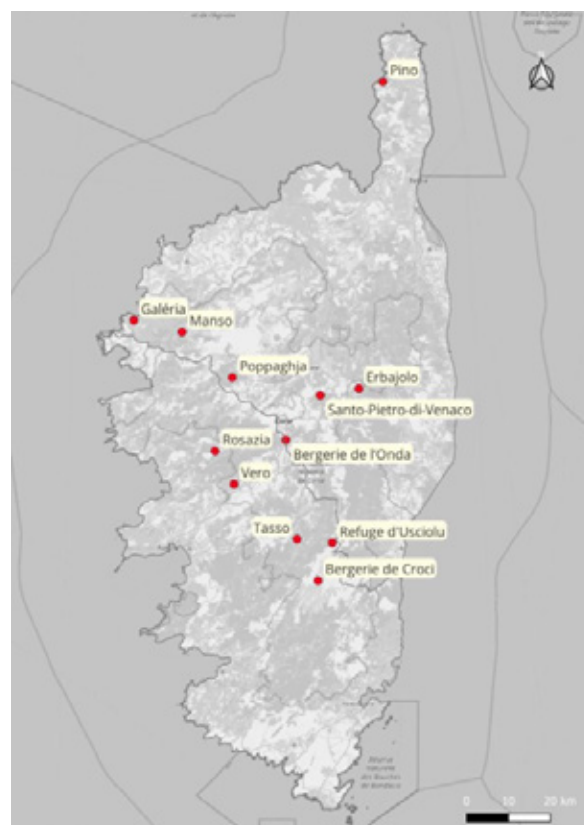
Pour y accéder il est nécessaire d'effectuer des relevés au moyen d'outils de mesure mis à disposition des particuliers par l'AUE afin d'attester de la qualité des nuits étoilées de notre île.

Pour nous aider à faire de la Corse une Réserve Internationale de Ciel Étoilé, devenez Pastori di e Stelle ! Inscrivez-vous !

04.95.10.58.64

aue.corsica

Adresse postale



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après la Maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables constitue le 2^e axe de la politique de transition énergétique de la Corse.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE PPE RÉVISÉE :

Sur la période 2019-2028, le projet de PPE révisée fixe l'objectif d'une augmentation de 387 MW des EnR électriques représentant 170 % d'augmentation et de 133 GWh des EnR thermiques, par rapport à 2018, pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

387 MW
des EnR électriques

133 GWh
des EnR thermiques



LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

Cette filière a d'ores et déjà atteint et dépassé ses objectifs assignés en 2015 dans la PPE pour l'horizon 2023. De nouveaux objectifs ont donc été proposés dans le cadre de la révision de PPE sur les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

Par ailleurs, les résultats de l'étude socio-économique de la PPE ont permis de proposer une répartition des objectifs suivant les 3 principales familles (sol, petites et grandes toitures) afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire et de minimiser l'utilisation foncière. Il est ainsi prévu une puissance supplémentaire de +100MW au sol, de +20 à +40MW en grandes toitures et +100 à +130MW pour les autres installations en toiture par rapport à 2018.

La filière photovoltaïque est fortement impactée par la saturation des capacités d'accueil du réseau électrique. Cette contrainte limite considérablement l'intégration de nouveaux projets, ralentissant ainsi leur mise en service et leur contribution à la transition énergétique. L'AUE s'implique activement dans la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies renouvelables (S3RENR), en collaboration avec EDF et les services de l'État pour lever ces freins.

Cependant, les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pourraient être atteints, car les appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) prévoient un volume annuel correspondant à ces objectifs. C'était une demande régulièrement formulée par la Collectivité de Corse auprès de la CRE et de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) pour la mise en place de ces appels d'offres pluriannuels, permettant ainsi à la filière photovoltaïque de mieux se structurer et de se développer de manière plus stable et prévisible.



LA FILIÈRE PETITE HYDRAULIQUE

La filière de la mini-hydroélectricité n'a pas connu de développement significatif depuis plus de dix ans, alors que son potentiel reste largement sous-exploité. Plusieurs obstacles entravent son essor :

- Les coûts de raccordement constituent un frein majeur, rendant l'intégration des nouvelles installations complexe et onéreuse.
- Un cadre de revente inadapté aux petites puissances : Le dispositif de gré à gré, qui encadre la vente de l'électricité produite, s'applique aux installations de plus de 400 kW jusqu'au 31 décembre 2025, puis aux installations de plus de 200 kW à partir du 1er janvier 2026, conformément à l'arrêté du 22 mai 2024. Toutefois, ce mécanisme est mal adapté aux petites puissances en raison de sa complexité, rendant son application difficile pour les petits producteurs. De plus, dans les ZNI, l'absence de complément de rémunération, contrairement à la métropole continentale, réduit la rentabilité et compromet la viabilité des projets hydroélectriques.

Face à ces défis, l'AUE s'implique activement dans la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RENR), en collaboration avec EDF et les services de l'État.

L'objectif est d'identifier des solutions concrètes pour lever ces freins et créer un environnement propice au développement de la mini-hydroélectricité. Enfin un cadre réglementaire plus adapté, incluant un arrêté définissant des conditions d'achat de l'électricité produite plus avantageuses, notamment pour les installations d'une puissance allant jusqu'à 1 MW, pourrait permettre l'émergence de nouveaux projets et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la PPE.

En parallèle, l'AUE soutient les porteurs de projets en finançant des études techniques et économiques, permettant d'évaluer la faisabilité des installations et d'encourager leur concrétisation. Ce soutien contribue à sécuriser les investissements et à accélérer la mise en service de nouveaux sites de production hydroélectrique.



LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Les travaux menés en 2020 lors de la révision de la PPE ont permis d'identifier les principaux freins et leviers pour permettre le développement de la filière. De nouveaux objectifs réalistes ont été proposés. Il est ainsi envisagé une puissance supplémentaire de +50 à +75 MW en 2028 par rapport à 2018.

La Corse compte actuellement deux parcs éoliens en activité :

- **Premier parc éolien mis en service en 2000 sur les communes d'Ersa et Roglianu (12 MW)** : mis à l'arrêt en 2019, il a fait l'objet d'un démantèlement de ses anciennes éoliennes. Depuis 2020, de nouvelles éoliennes, **plus puissantes mais de taille équivalente**, ont été installées pour remplacer les précédentes, le nouveau parc a désormais une puissance de 11,7 MW mais avec 20% de production en plus par rapport à l'ancien parc. On note qu'il compte aujourd'hui 13 éoliennes au lieu de 20 initialement et que celles qui étaient les plus proches des habitations ont été éloignées.
- **Deuxième parc éolien mis en service en 2003 sur les communes de Calinzana et Moncale (6 MW)** : toujours en fonctionnement grâce à la 3ème prorogation de son tarif d'achat (la dernière en 2024), il est également prévu qu'il soit renouvelé avec des machines plus puissantes, tout en conservant une taille équivalente. Le retard pris dans le repowering de ce parc est justifié par le fait que les principaux turbiniers se sont orientés vers des éoliennes plus puissantes et de plus grande taille, difficiles à mettre en œuvre sur nos reliefs.

Un troisième parc éolien de 21 MW sur la commune de Meria (21 éoliennes de 1MW) devrait recevoir sa convention de raccordement en 2025. Sa mise en service est prévue en juillet 2027 avec des machines de même gabarit que les autres parcs de l'île.

D'autres projets sont à l'étude pour une puissance totale d'environ 65MW.



LA FILIÈRE SOLAIRE THERMIQUE

L'année 2024 a marqué un retrait par rapport à 2023 de près de 15%. Pour les particuliers, la barre symbolique des 100 dossiers n'a pas été atteinte, alors que les dispositifs d'aides sont toujours aussi importants.

Pour les professionnels, 13 dossiers (+6 par rapport à 2023) ont été déposés et instruits pour un total de 168 m².

Le nombre de dossiers est en très forte baisse depuis 2022 (20 dossiers). Il est à noter que le secteur hôtelier/para-hôtelier représente 8 des 13 dossiers lauréats.

La baisse importante du nombre d'installations (15% chaque année depuis 2022) s'explique en partie par le faible nombre d'installateurs sur le territoire, et leur plus grand attrait pour le photovoltaïque, beaucoup plus porteur et rémunérateur.

En 2024, une étude a été réalisée afin d'identifier les freins et leviers possibles pour relancer la filière solaire thermique et lui permettre de prendre toute la place qu'elle doit occuper dans le panorama énergétique.

Les conclusions et la mise en œuvre des recommandations seront réalisées en 2025.



LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) a été finalisé et agrégé au projet de PPE révisée. Il a ainsi permis d'identifier les ressources disponibles pour l'ensemble de la filière et les projets de production d'énergie (thermique et/ou électrique) en cours de développement. Le SRB a également permis d'établir 10 fiches-actions opérationnelles à mettre en œuvre pour développer la production d'énergie à partir de biomasse.



« ENERGIA NOSTRA », LE RÉSEAU CORSE DÉDIÉ AUX COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES CORSES



En 2024, en Corse, les énergies renouvelables représentent 34.2 % des consommations électriques finales, portées à grande échelle par des opérateurs privés, à moyenne échelle par des PME ou collectivités et à petite échelle par des particuliers.

Le portage collectif des projets EnR au travers d'une communauté dite « énergétique » constitue un vecteur essentiel à mobiliser pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique.

Le déploiement de ces communautés se fait en Corse par le biais du réseau Energia Nostra depuis 2021.

Ce dernier, afin d'officialiser son existence sur le plan insulaire et de gagner en autonomie, s'est doté en 2024 de deux documents stratégiques : une Charte de fonctionnement et un règlement intérieur. Il se compose aussi de trois instances : une décisionnelle (COPIL) et deux opérationnelles (COMOP, Acteurs relais)

Plus d'une trentaine d'acteurs s'y sont engagés :

- ✓ **7 pour le COPIL**
- ✓ **14 pour le COMOP**
- ✓ **16 pour les Acteurs relais**

En 2024, Energia Nostra continue de jouer un rôle de proximité dans la sensibilisation et la formation des acteurs locaux à travers l'organisation de réunions individuelles et collectives, et d'événements dédiés en les orientant notamment vers le modèle de l'auto-consommation collective (ACC) .

En tout, le réseau a participé à deux émissions et 12 événements (dont 1 national et 2 européens) et a sensibilisé plus de 30 nouveaux acteurs insulaires.

Depuis sa création, et comme le stipule sa charte, le réseau accompagne spécifiquement, au travers d'expertises régionales et nationales, les membres porteurs du COMOP, en les encourageant à se constituer en communautés d'énergies renouvelables.

Malgré l'existence du centre de ressources d'Energie Partagée assez conséquent et accessible au grand public à 80 %, une plateforme de partage en ligne a été créée pour faciliter l'accès des membres d'Energia Nostra aux publications régionales et nationales.

Comme pour la plupart des réseaux régionaux, Energie Partagée cogère le contenu du site du réseau energie-partagee.org



INVECE, PROJET SUR L'INNOVATION VERTE ET LES COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES

Depuis mars 2024, l'AUE, via Energia Nostra, participe au projet INVECE, cofinancé par le programme Inter-reg Italie France Maritime 2021-2027, visant la création et l'animation d'un Observatoire Transfrontalier des Communautés Énergétiques (OTCE), aux côtés de la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le sud de la PACA. INVECE permettra ainsi à des acteurs de toute la

sphère publique et privée de lancer une dynamique vertueuse de la transition énergétique, en les encourageant à utiliser le modèle des communautés d'énergie renouvelable au travers d'expertises, d'apprentissages mutuels et de stratégies territoriales.

Depuis le début du projet, différentes rencontres transfrontalières ont eu lieu :



Cela a permis aux partenaires du projet de réaliser plusieurs livrables conditionnant la création de l'OTCE, tels que la signature de la Convention Inter-partenaire entre l'AUE et sept organismes franco-italiens.

Les activités d'INVECE et d'Energia Nostra étant convergentes, les membres ont signé une convention afin de formaliser leur engagement sur le plan européen (au-delà de la signature de la Charte du réseau).

Ainsi, 14 membres (12 du COMOP et 2 acteurs relais) se sont engagés à coanimer cet Observatoire. Ces derniers ont d'ailleurs tous participé à l'événement du 29 octobre 2024 pour définir la stratégie et le plan d'actions de l'OTCE sur 2024-2030, en collaboration avec les partenaires italiens et leurs parties prenantes locales.

A l'instar du réseau et de l'AUE, la sensibilisation du grand public aux thématiques de la transition énergétique est essentielle dans INVECE ; c'est pourquoi l'atelier transfrontalier de bonnes pratiques sur les communautés d'énergies renouvelables a été couplé à la première journée du colloque Energ'Isule, le 30 octobre 2024 à Ajaccio.



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

Le secteur des transports représente le principal poste de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles. En effet, il représente 52 % de la consommation globale. Pour atteindre l'autonomie énergétique, il est donc essentiel de réaliser des actions de maîtrise de l'énergie et de sobriété.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA PPE RÉVISÉE

- **Développer les documents de planification locale de la mobilité** : Accompagner 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (50%) à horizon 2023 et 14 à horizon 2028 (78%).
 - **Élaborer des plans de mobilité employeurs** : Atteindre 100 plans de mobilité à horizon 2023 et 200 à horizon 2028.
 - **Sensibiliser dès le plus jeune âge** : Plans de mobilité scolaire, développer dans les programmes scolaires l'utilisation d'un vélo, l'usage des transports en commun et du covoiturage.
 - **Favoriser le télétravail** : Créer respectivement 30 et 63 tiers-lieux d'ici 2023 et 2028.
 - **Report modal** : Objectif 2023 : 3% de part modale vélo et 30% de part modale marche. Objectif 2028 : 5% de part modale vélo et 33% de part modale marche.
 - **Développer les transports en commun** : Objectif 2023 : 4% de part modale transport en commun
- Objectif 2028 : 5% de part modale transport en commun.
 - **Développer le covoiturage** : Aménager respectivement 20 et 50 aires de covoiturage d'ici 2023 et 2028 tout en sensibilisant le grand public au travers de campagnes de communication spécifiques et adaptées.
 - **Encourager l'éco-conduite** : Former 250 professionnels de la route d'ici 2028 tout en sensibilisant le grand public à travers des campagnes de communication spécifiques et adaptées.
 - **Mobilité électrique** : Atteindre un objectif de 41 870 véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2028 pour tendre vers un objectif de 20% du parc en 2030. Mettre en œuvre 34 269 points de recharge dont près de 4500 points de recharge accessibles au public.

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Mis en place par l'AUE en 2016, le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique vise à encourager les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable et active plus respectueuse de l'environnement et qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie fossile.

■ Il s'adresse aux particuliers, entreprises et collectivités en leur attribuant une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par vélo directement déductible à l'achat. Un réseau de vélocistes partenaires a été créé à cet effet.

■ Un dispositif similaire permet aux collectivités et entreprises de bénéficier d'une aide pour favoriser la pratique du vélo auprès de leurs salariés. Cette aide peut aller jusqu'à 60% de l'investissement pour une collectivité et 25% plafonnée à 500 € ou 1000 € pour une entreprise.

698 particuliers aidés en 2024

à hauteur de **300 797 €** pour un investissement total de **1 527 479 €**.
Au total, depuis le début du dispositif,
6 205 VAE ont été financés.

6 000 Corses sont passés au VAE grâce au dispositif de l'AUE.

MUVEMUCCI ALTRIMENTI

Achat de Vélo à Assistance Électrique

L'Agence d'Aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse est chargée de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale. À ce titre, elle anime une politique de promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture et plus particulièrement les modes actifs, comme le vélo. Le dispositif d'aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique, mis en place par l'AUE, est effectif depuis septembre 2016. Il constitue une action forte et concrète de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie visant à développer le vélo sur l'ensemble du territoire, en milieu urbain comme en milieu rural.

Entre 2016 et 2023 l'AUE a accompagné 154 projets pour 366 VAE, portés par des entreprises, associations ou collectivités.

COMMUNE DE CASTIRLA

Pourquoi agir ?

Castirla est une commune de montagne qui se situe à une quinzaine de kilomètres de Corte et compte près de 160 habitants. Dans une démarche environnementale la Mairie a souhaité équiper la commune de Vélos à Assistance Électrique de qualité pour permettre aux habitants de se déplacer et de se promener dans le Cortenais. Les distances parcourues sont estimées à 1 000 km par an.

Témoignage

« Dès leur mise à disposition, les vélos ont conquis les habitants. Pour les emprunter, il suffit d'écrire un chèque de caution et un état des lieux est effectué lorsqu'ils le rendent. Le chèque de caution est simplement une garantie, c'est aussi une façon de faire prendre conscience de leur valeur aux utilisateurs, afin qu'ils fassent attention. En cas de casse ou de vol, nous achèterons des VAE supplémentaires. »
JACQUES ANDRÉ TOMASINI, maire de la commune de Castirla

Coût admissible de l'opération

5 VAE à 2 155 € = 10 775 €

Financement

AUE : 6 465 €, soit 60%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : 200 tonnes de carburant par an (soit 300 t)
- Émission CO₂ : 810 kilos équivalent CO₂ évités/an

Pour en savoir plus : WWW.AUE.CORSICA CONTACT : 04 95 10 45 44 ■ mairie.castirla@aue.corsica

Muvmucci Altrimenti

* Bénéficiez, d'une prime allant jusqu'à 500 € pour acheter un Vélo à Assistance Électrique

Près de 6000 corses sont passés au VAE depuis 8 ans !
Pourquoi pas vous ?

Informazioni nant'u situ www.aue.corsica

COLLETTIVITÀ DI CORSIKA
COLLETTIVITÀ DI CORSE

Agence d'Urbanisme
d'Énergie de la Corse
Agence d'Aménagement
d'Énergie de la Corse

APPEL À PROJETS « FINANCEMENT D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN OPÉRATIONNEL DE DÉPLOIEMENT DES IRVE EN CORSE »

IRVE



INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le besoin en infrastructures de recharge pour les véhicules électriques a été estimé, sur la base des résultats d'une étude menée pour le compte de l'AUE et de l'ADEME, à près de 49 000 points de recharge privés et accessibles au public, avec 50% d'entre eux installés au domicile en logement individuel ou collectif. De plus, environ 7 900 points de recharge accessibles au public seront nécessaires, dont un maximum de 320 bornes de recharge rapides et ultra-rapides.

Dans ce contexte, l'AUE a lancé en 2023 un appel à projets destiné à soutenir les communautés de communes et agglomérations qui souhaitent s'engager dans l'élaboration d'un plan de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) afin de mailler le territoire d'un réseau adapté à ses besoins et de participer à la mise en œuvre des objectifs de la PPE.

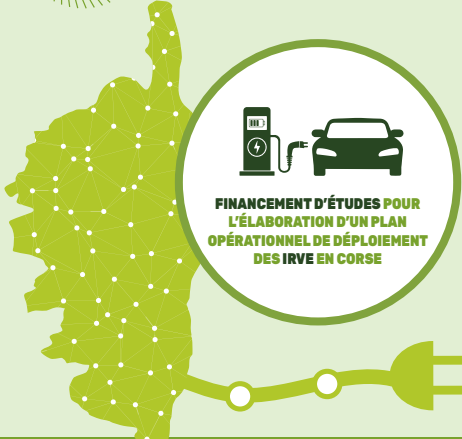
A cet effet, l'Agence met à disposition un document d'aide à la rédaction d'un cahier des charges qui pourra être adapté au territoire.

Cet appel à projets vise à accompagner l'ensemble des intercommunalités de la Corse grâce à une aide financière pouvant atteindre 80% sur un plafond de 100 000€ de dépenses éligibles.

Dans ce cadre, en 2024, **6 dossiers** ont été déposés par des collectivités désirant réaliser un plan opérationnel de déploiement d'infrastructures de recharge.



**L'ELETTRICU
PE A TRANSIZIONE
ECULUGICA!**



**FINANCEMENT D'ÉTUDES POUR
L'ÉLABORATION D'UN PLAN
OPÉRATIONNEL DE DÉPLOIEMENT
DES IRVE EN CORSE**

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES & AGGLOMÉRATIONS

www.aue.corsica



Études pour l'élaboration d'un plan opérationnel de déploiement des IRVE en Corse



Pour qui ?

Cet appel à projets s'adresse aux intercommunalités souhaitant s'engager dans l'élaboration d'un plan opérationnel de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) en Corse.

Pourquoi agir ?

- Mailler le territoire de manière cohérente avec des IRVE adaptées aux besoins et aux contraintes du réseau électrique.
- Établir un plan pluriannuel d'investissements clair en adéquation avec les besoins du territoire.

Quelles aides financières ?

80% des frais d'études de faisabilité
plafonnés à **100 000 €**

Comment ça marche ?

L'AUE vous accompagne tout au long de votre démarche en mettant à disposition ses services ainsi qu'un document d'aide à la rédaction d'un cahier des charges qui pourra être adapté au territoire.



Nous contacter

www.aue.corsica

Marc-Antoine Bouteille - 06 47 25 73 16
marc-antoine.bouteille@isula.corsica

Laurent Nivaggioli - 07 84 32 18 38
laurent.nivaggioli@isula.corsica

CANDIDATURE AU PROGRAMME TIMS

TIMS

TERRITOIRE INCLUSION
MOBILITÉ ET SOBRIÉTÉ

Financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE), TIMS est un nouveau programme pour une mobilité durable et solidaire. Il a été lancé officiellement à Lama le 01/10/2024.

Piloté par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, aux côtés de Mob'In - les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE), ce programme vise à offrir des solutions d'écomobilité aux populations éloignées des services de déplacement adaptés à leur besoin en accompagnant les territoires.

TIMS arrive à l'heure où la précarité mobilité des ménages ne cesse de s'accroître.

La candidature de l'Agence comme pilote régional, réalisée en partenariat avec le réseau Mob'In Corsica au niveau insulaire a été retenue début 2024.

Le premier COPIL s'est déroulé en avril 2024 à Paris, et le lancement officiel en Corse a été fait à Lama le 1^{er} octobre 2024.

En tant que pilote régional, l'AUE doit :

- Mettre en réseau les porteurs de projets locaux et leurs partenaires afin de faciliter l'interconnaissance et les échanges.
- Accompagner les porteurs de projets locaux et leurs partenaires sur le plan technique et méthodologique pour garantir l'atteinte de leurs objectifs.
- Accompagner les porteurs de projet locaux et leurs partenaires sur le plan administratif et financier pour faciliter l'appropriation des outils et la réalisation des bilans annuels ; pré-valider les remontées de dépenses annuelles avant envoi au CLER.
- Accompagner la prise en main des outils de communication par les porteurs de projets locaux et leurs partenaires et partager les actualités des projets avec le consortium national et vice-versa.
- Accompagner les porteurs de projets et leurs partenaires dans leur mission de suivi-évaluation.
- Faire émerger et vivre le sujet de l'écomobilité inclusive à l'échelle régionale via l'organisation et l'animation d'une instance technique et politique réunissant l'ensemble des acteurs clés de la région ; promouvoir les projets locaux et leurs résultats ; anticiper la fin des financements du programme TIMS et accompagner la pérennisation CEE des actions locales.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une personne passe 80% à 90% de son temps en espace clos (maison, école, bureau, véhicule...). Contrairement aux idées reçues, l'air n'y est pas toujours de meilleure qualité que celui de l'extérieur. De nombreux polluants peuvent se trouver dans ces espaces confinés et, en l'absence de ventilation et/ou d'aération, parfois s'y concentrer pour atteindre des niveaux préjudiciables à notre santé.

La prise en compte de la qualité de l'air intérieur est une question essentielle pour prévenir les maladies et agir sur le confort des occupants. L'épidémie de COVID 19 a posé, avec acuité, la question du renouvellement d'air.

L'AUE investigate cette question, afin de définir un cadre d'actions efficace, conforme aux évolutions réglementaires. La mise en place de plans de rénovation des maisons individuelles, des logements collectifs, de bâtiments tertiaires publics (crèche, écoles, collèges, lycées notamment) et privés, est une opportunité pour tester et fiabiliser des protocoles de mesures et autres diagnostics afin de favoriser la prise en compte de la cible « Qualité de l'air » et concourir à son amélioration. La qualité de l'air extérieur est également un axe majeur en termes de santé publique.

L'AUE sensibilise les EPCI, les professionnels et la population à la nécessité d'intégrer cette réalité dans leurs prérogatives quotidiennes.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR :

Les améliorations de la qualité de l'air ont été notables au sein de l'Union européenne au cours des trente dernières années. Cependant la pollution atmosphérique reste la première cause environnementale de décès prématurés. Les enfants, les personnes âgées et les personnes déjà atteintes de maladies, ainsi que les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique sont les plus touchées. La pollution atmosphérique a également une incidence négative sur l'environnement, dégradant les écosystèmes et la biodiversité.

Les études récentes confirment les liens étroits entre la qualité de l'air et les impacts sur la santé. Selon Santé Publique France, le nombre de décès prématurés est estimé à 48 000. Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement, 307 000 décès prématurés sont imputables à l'exposition à la pollution aux particules fines dans l'Union européenne. A minima 58% de ces décès auraient pu être évités si tous les États membres de l'UE avaient atteint le niveau préconisé dans la nouvelle ligne directrice, relative à la qualité de l'air de l'OMS (2021).

Face à ces constats, la Commission européenne a présenté, en octobre 2022, une proposition visant à actualiser et à fusionner les directives existantes sur la qualité de l'air ambiant (2004/107/CE et 2008/50/CE). Les objectifs principaux de cette révision concernent :

- La fixation de valeurs limites et de valeurs cibles plus strictes pour tous les polluants atmosphériques à atteindre d'ici à 2030,
- La définition des dispositions en matière de qualité de l'air pour aider l'UE à réaliser son ambition « zéro pollution » d'ici à 2050.

Les nouvelles normes seraient alignées plus étroitement sur les recommandations de l'OMS, qui sont fondées sur les

recherches scientifiques les plus récentes concernant les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé.

La directive révisée couvrirait une série de polluants atmosphériques, notamment les particules fines et autres particules en suspension (PM_{2,5} et PM₁₀), le dioxyde d'azote (NO₂), dont il est attesté qu'ils entraînent le plus d'effets sur la santé humaine. En effet, selon les normes OMS, 97% de la population urbaine de l'UE est exposée à des niveaux nocifs de particules PM_{2,5}. Cela va concerner également le dioxyde de soufre (SO₂), le benzène, l'arsenic, le plomb et le nickel, entre autres. Les valeurs limites annuelles pour les PM_{2,5} et le NO₂ seraient ramenées respectivement de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ et de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ sachant que les valeurs guides proposées par l'OMS sont 5 µg/m³ pour les PM_{2,5} et 10 µg/m³ pour le NO₂.

L'AUE est membre de la gouvernance de l'**Association agréée de qualité de l'air, Qualitair Corse**. En 2024, elle a notamment participé au Conseil d'Administration du 25 mars.

L'AUE a également participé à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement pour 2024-2028 (PRSE 4), lequel a été adopté par l'Assemblée de Corse en février 2024.

Ce plan, dont l'élaboration est pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Collectivité de Corse (CDC), sera signé par les partenaires (Préfet, ARS et CDC) et publié par arrêté préfectoral.

Le document appréhende les effets des conditions de vie ou de la contamination des milieux sur la santé humaine et traduit à travers ses actions l'engagement commun à préserver la santé environnementale en Corse.

Il se structure autour de 3 axes et de 19 actions :

- Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé : alimentation, aménagement, préservations des ressources ; 7 actions ont été définies,
- Réduire les expositions environnementales : qualité de l'air intérieur, pesticides, pollens, amiante environnemental, maladies émergentes, maladies vectorielles, espèces exotiques envahissantes ; 8 actions,
- Développer les synergies et les compétences au niveau local : gouvernance, sensibilisation, formation et communication, qui compte 4 actions.

La contribution de l'AUE : elle a participé aux groupes de travail et au Comité d'Animation Régional Santé Environnement (CARSE), qui a une vocation de suivi technique et de concertation, ainsi qu'aux instances de consultation (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie notamment).

De plus, elle est chargée de faire la promotion des bénéfices santé liés au développement de politiques de mobilités actives. Il s'agit de prendre en compte la dimension santé dans tous les projets en lien avec la mobilité, de favoriser le développement de celle-ci et d'assurer la sensibilisation et la communication auprès des collectivités, des entreprises et du grand public.

L'AUE doit également consolider les actions en réseau contre la précarité énergétique avec, pour fil rouge, l'idée que l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas. L'agence poursuivra donc son action pour diminuer la consommation énergétique à travers la sensibilisation aux éco-gestes, les travaux de rénovation et l'accès aux différentes aides.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

Les conclusions récentes de l'ANSES et du CSTB, ont permis de dresser le coût estimé des décès, des pertes de bien-être, de production (arrêt maladie, etc...) et de l'impact sur les dépenses publiques associées à six polluants intérieurs (le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone (CO), le radon, les particules et la fumée de tabac). Il avoisine les 19 milliards € par an en France.

Il s'agit donc d'un sujet majeur pour la santé publique et l'environnement. A cela s'ajoutent les préoccupations liées à l'épidémie de COVID 19 et autres virus respiratoires.

La campagne « Casa ariosa, Casa Sana », réalisée dans le cadre des travaux relatifs au PRSE 3 afin de sensibiliser sur l'importance de la qualité de l'air intérieur, a été renouvelée via des spots TV sur France 3 Corse Via Stella, le site internet et les réseaux sociaux de l'AUE.

Celle-ci vise à sensibiliser le grand public à la nécessité d'une bonne aération du logement et à la réduction des émissions de polluants à la source afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Dans ce cadre, une session du Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat (CEAC) dédiée à la qualité de l'air intérieur s'est tenue le 17 octobre 2024.

La sensibilisation s'est également traduite par la participation à des émissions de radio et de télévision sur le thème de l'amélioration de l'air intérieur :

- Le 10 octobre 2024, émission Les experts sur France Bleu RCFM
- Le 15 octobre 2024, émission Oghje sur France 3 Corse Via Stella

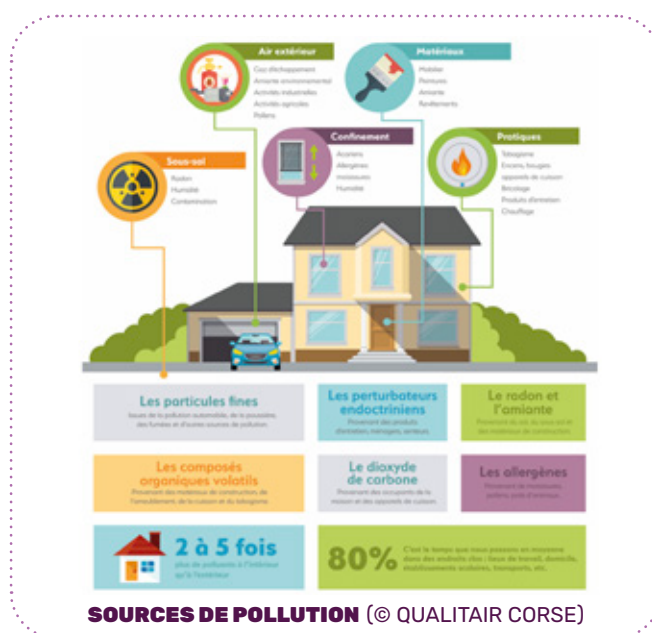
L'AUE intervient également dans le Plan Régional de Santé Environnement. Deux actions sont menées en collaboration avec l'ARS. La première visera à valoriser les projets d'un urbanisme favorable à la santé. Concrètement, les objectifs poursuivis sont de réduire les îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de l'air extérieur et l'environnement sonore, de favoriser les déplacements et modes de vie actifs et d'encourager la biodiversité et la qualité du paysage existant.

La seconde action mobilisera l'AUE et l'ARS, et bien d'autres acteurs, notamment Qualitair, les collectivités, les professionnels de santé et les entreprises, sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur notamment dans les établissements accueillant des personnes sensibles en favorisant l'information sur les actions et la réglementation.

Des indicateurs de suivi ont été définis pour les différentes actions de chaque axe.

Le développement de futurs indicateurs pertinents au regard de l'avancée du plan, sera mené, in itinere, en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS). Dans ce cadre, une rencontre entre l'ARS, l'ORS et l'AUE a permis de valider et compléter les indicateurs relatifs aux actions pilotées par l'AUE. Des échanges réguliers doivent favoriser un suivi fin de la mise en œuvre du plan.

Enfin, en matière de qualité de l'air, l'AUE participe au suivi des Plans climat-air-énergie territorial de l'Ornanu Sartinesu Valincu Taravu, de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de communes Marana-Golo.



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



LES OBJECTIFS

Conformément aux orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), et du projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée, la trajectoire choisie par la Collectivité de Corse, est l'atteinte de l'autonomie énergétique à 2050.

Dans cette perspective, l'AUE accompagne les territoires dans la concrétisation de la transition énergétique et la résilience du territoire Corse. Il s'agit de :

- **Inscrire** les territoires dans la dynamique régionale du SRCAE et de la PPE ;
- **Établir** un réseau d'acteurs efficace à l'échelle des territoires ;
- **Identifier** et faire remonter des projets afin de répondre aux objectifs de la PPE ;
- **Répondre** au besoin d'une gouvernance Énergie-Air-Climat territoriale ;
- **Renforcer** la représentativité de l'Agence auprès des territoires ;
- **Mettre en avant** les outils de l'Agence.

L'objectif : structurer une gouvernance Énergie, Air, Climat à l'échelle infra-territoriale, avec une animation des territoires en vue de l'élaboration de feuilles de route opérationnelles, au travers de Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Cette animation s'appuie notamment sur le Réseau d'acteurs « Club climat ».

Les PCAET définissent des actions d'atténuation et d'adaptation à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. 4 territoires sont dits « territoires obligés ». Il s'agit des deux Communautés d'Agglomération, CAPA et CAB, ainsi que des Communautés de communes Marana Golo et Sud Corse.

En 2024, l'AUE a participé à l'accompagnement de :

■ la CAPA, la CAB et la Communauté de communes Marana Golo, qui ont poursuivi la définition de leurs besoins (ressources humaines notamment) et la réalisation d'études préparatoires à la réalisation d'un PCAET.

■ la Communauté de communes Sud Corse qui avance cette réflexion dans le cadre de l'élaboration de son SCOT.

■ du PETR Ornano Sartenais Valincu Taravu, territoire volontaire, qui a également poursuivi son engagement dans l'élaboration de son PCAET volontaire.

Club Climat

Dans le cadre de ses missions de mise en œuvre du SRCAE et de la PPE, l'AUE s'implique pour créer les conditions d'échanges réguliers sur les thématiques Energie-Air-Climat avec les différentes collectivités de l'île. Créé sous l'égide de la CDC/AUE, la DREAL et l'ADEME, le « Club climat » fédère ainsi l'ensemble des « relais » locaux afin d'optimiser les interventions de l'AUE et celles des territoires. Les 19 EPCI de Corse y participent.

L'objectif premier est de permettre la massification et l'efficacité des opérations d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il vise à partager les bonnes pratiques, faire converger nos attentes respectives et ainsi faciliter la réalisation de projets.

Ce réseau a vocation à bâtir des outils techniques cadrant avec les contraintes et potentialités des territoires, en lien avec les objectifs fixés par le SRCAE et la PPE, avec notamment des

montages « clé en main » précisant les caractéristiques techniques attendues et permettant de maximiser les retombées financières pour les territoires.

Courroie de transmission entre des réseaux européens, nationaux et des réseaux mono-thématiques locaux, il permet d'articuler les politiques énergie-air-climat-mobilités des territoires et d'alimenter les PCAET, véritables feuilles de route opérationnelles infra – territoriales.

Ce réseau permet une meilleure diffusion de l'information en direction des territoires, et une remontée accrue d'informations de ces derniers notamment en ce qui concerne des opérations en cours ou à venir. Des échanges en bilatéral sur l'avancement des dossiers des EPCI ont d'ailleurs été organisés.

En février 2024, l'AUE a pu organiser, pour la première fois, une réunion du club climat dédiée à la mobilité.

Programme SEQUOIA 3

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies est porteuse du Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52.

Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE 2 vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics. L'AAP Sequoia vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tout type, en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.

L'AUE a formalisé, dans le cadre de son rôle de coordinateur, la candidature commune du groupement ORETEP – Outil de REnovation pour le Tertiaire Public, composé de la CAPA, la CAB, les Communautés de communes Ile Rousse Balagne et Sud Corse et le Syndicat Mixte du PNRC.

Le projet a été lauréat en 2022. Ce choix de candidater ensemble à l'AAP SEQUOIA 3 souligne la volonté de s'engager collectivement dans la mise en œuvre d'un **plan pour la massification de la rénovation énergétique du parc tertiaire public**, conformément aux objectifs de la PPE de Corse.

Ce groupement, dénommé ORETEP, a permis de couvrir l'ensemble du territoire de Corse. En effet, d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ainsi que la Collectivité de Corse, ont par ailleurs fait part de leur soutien à ce programme afin de bénéficier d'un accompagnement sur leurs parcs de bâtiment respectifs. Le groupement a, malgré des difficultés de recrutement d'économies de flux, permis de réaliser un travail de sensibilisation des communes et d'engager **près de 40 audits énergétiques, dont certains ont d'ores et déjà été réalisés**.

2024 était la dernière année de mise en œuvre du programme. A ce titre, la collecte des différents justificatifs avant envoi à la FNCCR a été initiée.



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE ET DES GAZ À EFFETS DE SERRE (OREGES)



L'OREGES : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES TERRITOIRES

Hébergé par l'AUE, l'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES), créé en 2010 par l'Assemblée de Corse, contribue à améliorer la connaissance énergétique et à éclairer les choix des décideurs.

OPTIMISATION DES OUTILS DE L'OREGES

Dans une dynamique de modernisation continue, l'OREGES entreprend une refonte majeure de son système de gestion des données. L'objectif est de centraliser, standardiser et faciliter l'accès aux informations grâce à un serveur unique basé sur PostgreSQL. Cette infrastructure permettra une gestion cohérente et optimisée des données des secteurs énergie, transport, résidentiel, agriculture, logement, climat, industrie, etc., une amélioration des performances des traitements et des analyses, une automatisation avancée des processus pour gagner en efficacité et une visualisation facilitée via des outils comme Power BI et Excel pour une prise de décision rapide et fiable. En parallèle, les secteurs transports et industrie sont en phase de migration vers ces nouveaux outils, garantissant un suivi plus précis des évolutions.

DÉVELOPPEMENT DES TABLEAUX D'INDICATEURS TERRITORIAUX

Les tableaux d'indicateurs territoriaux sont des outils analytiques cruciaux pour accompagner les territoires dans la mise en place de leurs Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET). Ils offrent une vue d'ensemble localisée sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, une aide à la décision pour identifier les leviers d'action prioritaires et un suivi rigoureux de la mise en œuvre des plans climat.

L'OREGES a transmis de nombreux tableaux de bord aux territoires et poursuit le développement de nouveaux indicateurs grâce à la modernisation de son infrastructure. L'outil TerriSTORY deviendra un atout majeur en automatisant la visualisation et l'export des données, rendant leur exploitation plus accessible et efficace.

HARMONISATION DES MÉTHODOLOGIES D'ESTIMATION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DE POLLUANTS

Le RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement) travaille activement à l'harmonisation des modèles d'évaluation énergétique afin de garantir des analyses cohérentes et comparables. L'OREGES participe activement à cette convergence des méthodologies, contribuant à fiabiliser les indicateurs énergétiques pour un suivi précis, réduire les disparités et simplifier la collecte de données et faciliter l'échange d'informations entre acteurs territoriaux. L'OREGES suit ces travaux de près et mettra à jour ses propres modèles en intégrant ces avancées, garantissant ainsi des analyses toujours plus précises et adaptées aux besoins régionaux. Par ailleurs, les AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) coordonnent actuellement la révision du PCIT2, qui vise à actualiser les inventaires territoriaux des émissions atmosphériques. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la qualité et la comparabilité des données sur les émissions de polluants, d'optimiser le suivi des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et des stratégies climatiques locales et d'affiner la hiérarchisation des sources d'émissions pour mieux cibler les actions. Grâce à ces travaux, l'OREGES en collaboration avec Qualitair Corse, pourra mettre à jour ses modèles d'évaluation énergétique et environnementale, garantissant une analyse renforcée pour accompagner les territoires dans leurs stratégies de transition énergétique et de lutte contre la pollution atmosphérique.

MISE À JOUR DES MÉTHODOLOGIES D'ESTIMATION DES FACTEURS D'ÉMISSIONS DU MIX ÉLECTRIQUE

Les facteurs d'émissions électriques représentent la quantité de gaz à effet de serre émise par unité d'électricité produite. Ces facteurs varient considérablement selon les sources d'énergie utilisées : les énergies fossiles comme le charbon et le gaz naturel ont des facteurs d'émissions élevés en raison de leur forte teneur en carbone, tandis que les sources renouvelables telles que l'éolien, le solaire ou l'hydroélectrique ont des facteurs d'émissions nettement inférieurs, voire nuls, car elles ne libèrent pas de CO₂ lors de la production d'électricité. La connaissance de ces facteurs est cruciale pour évaluer l'impact environnemental de la production électrique et orienter les politiques et les investissements vers des solutions plus durables.

L'OREGES a donc estimé l'évolution de ces facteurs d'émissions pour les centrales thermiques et pour les interconnexions.

DÉVELOPPEMENT DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES ET LOGICIELS

L'intégration de solutions cartographiques avancées permet une spatialisation fine des données énergétiques et climatiques.

L'OREGES a ainsi développé des cartes thématiques et un Atlas SIG sur les bâtiments publics et les logements, des

modèles d'analyse des logements sociaux et tertiaires pour cibler les rénovations et une automatisation des fichiers bilans via des scripts VBA, réduisant les erreurs et améliorant la productivité.

L'enrichissement de TerriSTORY et la modernisation des infrastructures offrent de nouvelles perspectives pour la gestion territoriale de l'énergie et du climat.

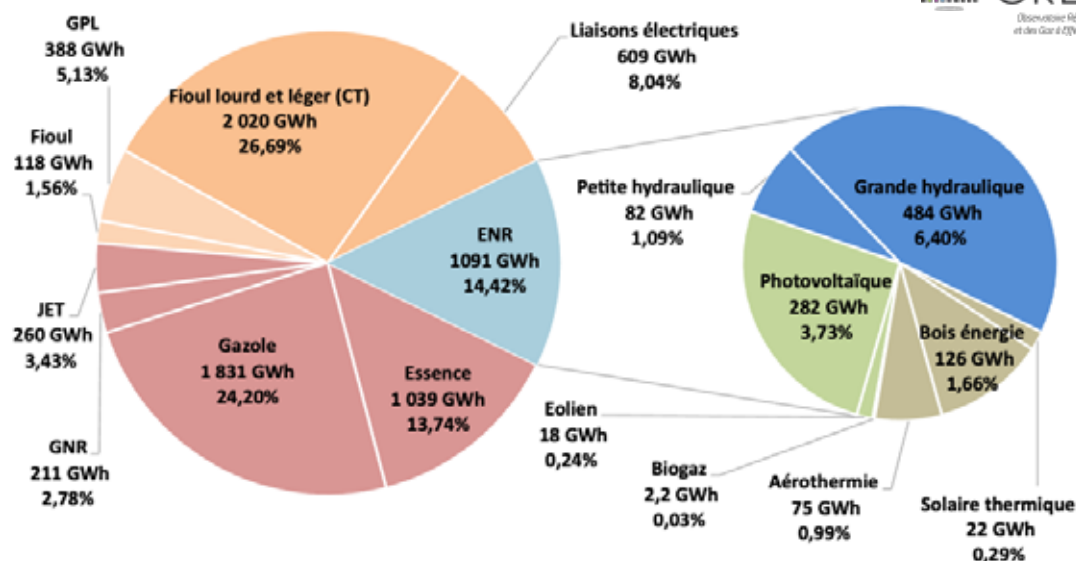
FOCUS SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

L'insularité et le manque de ressources énergétiques locales induisent une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. **Ainsi, bien que le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables (EnR), l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs.**

Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée. En Corse, il inclut les énergies fossiles (produits pétroliers ou d'origine pétrolière

comme le gaz de pétrole liquéfié - GPL) et des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, etc.). Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité, les transports, le chauffage des bâtiments, etc. Le mix énergétique de la Corse intègre également les importations d'électricité via les liaisons avec l'Italie continentale et la Sardaigne.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE BILAN 2023 - 7567 GWh







L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (13 SALARIÉS)

Au 31/12/2024



BENJAMIN GILORMINI

Directeur Délégué à l'Aménagement
du Territoire



GHJULIA-MARIA DEFRANCHI

Directrice déléguée adjointe
à l'Aménagement du Territoire



TRISTAN CASABIANCA

Chargé d'Études



MARIE-HÉLÈNE CASALONGA

Chargée d'Études



ESTELLE DAMPNE

Chargée d'Études



PAUL-EDOUARD DERVIEU

DE ROCCA SERRA

Cartographe



THÉRÈSE DI FRAJA

Gestionnaire



AURELIA FERRALI

Chargée d'Études



THOMAS LANIESSE

Chargé d'Études



JULIEN LUCIANI

Chargé d'Études



LOÏC MARTIN

Architecte Urbaniste



BARBARA SUSINI

Chargée d'Études



PIERRE-LOUP VALENCE

Chargé d'Études



LES MISSIONS

- Agence de référence pour l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ce domaine.

3 GRANDS OBJECTIFS

- 1** Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme, de projets de territoire, d'aménagement ou de construction
- 2** Apporter une contribution aux avis techniques de documents d'urbanisme pour le compte de la Collectivité de Corse.
- 3** Eclairer les enjeux d'aménagement du territoire à travers l'observation du foncier, du logement et de l'urbanisme, la veille et les échanges sur les pratiques, mais aussi sur la législation et la jurisprudence.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME, DE PROJETS DE TERRITOIRE, D'AMÉNAGEMENT OU DE CONSTRUCTION

La concertation réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration du PADDUC avait mis en évidence un déficit d'ingénierie très important dans la plupart des communes. Ce constat s'est confirmé après le vote du PADDUC, dès les premières tentatives d'élaboration de documents d'urbanisme. L'AUE fait en effet face à une demande d'accompagnement et de conseil croissante de la part de ces collectivités.



LES OBJECTIFS

Face au déficit constaté, l'objectif de l'AUE est de permettre aux collectivités locales de disposer des **moyens humains, méthodes et missions nécessaires à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.**

Plus largement, il s'agit de **favoriser l'émergence de projets de développement sur les territoires** dès lors que ceux-ci présentent un potentiel, y compris en l'absence de porteur de projet identifiable.

L'AUE au service des collectivités locales

La politique de l'AUE est orientée principalement vers les collectivités locales, interlocuteurs naturels en matière d'initiative de projets de développement territorial, sans exclure une implication directe, sur sollicitation des acteurs locaux, pour contribuer à l'émergence de projets sur les territoires les moins dynamiques, afin de les réinvestir pour valoriser leurs potentiels, même en cas de déficit d'initiative locale.

L'Agence se positionne comme un outil au service des collectivités locales, en matérialisant cette relation « client-prestataire » au travers de prestations de services, de conseil, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études.

FOCUS

« L'Offre de services »

Les différents types de prestations de services proposés par l'Agence permettent de répondre au cas par cas aux besoins de communes en matière de documents d'urbanisme, d'études spécifiques et de projets d'aménagements. L'AUE se positionne dans un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'étude missionné et précise l'ensemble des prestations et livrables attendus.

LES ÉTUDES DES OPÉRATIONS

DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

DE SAINT-FLORENT ET DU CAP CORSE



LA FINALISATION DES MISSIONS

DE REQUALIFICATION DE MARINES

DANS LE CAP CORSE

Toujours en cours en 2024

- **Luri pour la marine de Santa Severa**
- **Brandu pour Erbalunga**

LES ASSISTANCES À MAITRISE

D'OUVRAGE ÉLABORATION PLU

- **LUCCIANA**
- **PIGNA**
- **SISCO**

LES RÉPONSES AUX

MARCHÉS PUBLICS

Un temps important a été consacré en 2024 à répondre à des consultations directes et appels d'offres.

Par ailleurs, l'AUE continue d'apporter un conseil aux communes qui désirent y voir plus clair dans les outils de planification et d'aménagement, et déterminer ceux qui seraient adaptés à leurs enjeux.

L'ASSISTANCE À LA COLLECTIVITÉ

DE CORSE RELATIVE À L'ÉLABORATION

ET L'ÉVOLUTION DU PADDUC

Suite à l'approbation du PADDUC en 2015, l'AUE a apporté son appui à la Collectivité dans le cadre des différents contentieux qui ont suivi, et a également assisté la collectivité pour la procédure de modification (en vue du rétablissement d'une cartographie des ESA) qui s'est déroulée entre 2018 et fin 2020, et qui a elle-même été suivie de différents contentieux.

La cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles a été définitivement validée par le Conseil d'État le 30 mai 2024.

Parallèlement, la Collectivité de Corse (CdC) a engagé un exercice de bilan des effets du PADDUC sur ses différentes politiques publiques, en application de la délibération de l'Assemblée de Corse de 2021 qui confie ce travail à la mission urbanisme et implique l'AUE dans le copilotage de cette démarche. L'AUE a ainsi assisté les services de la CdC dans l'exploitation des contributions des différents services, directions, offices et agences, ainsi que pour la préparation des réunions de la chambre des territoires, du CESEC et du CAUC qui ont précédé la session de fin novembre 2024, à l'occasion de laquelle le rapport sur l'application du PADDUC a été présenté par le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement.

Suite à la décision de l'Assemblée de Corse d'engager une révision du PADDUC, l'AUE poursuivra son assistance à la CdC pour conduire cette procédure, selon les termes de la commande que la Collectivité lui adressera, en application des dispositions du COP approuvé en 2024.

APPORTER UNE CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DES AVIS TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE



En 2024 le travail d'appui technique de l'AUE, auprès principalement de la mission urbanisme de la Collectivité de Corse, a consisté à :

- 1** fournir des analyses des projets de documents d'urbanisme en cours d'élaboration ;
ou encore de documents d'urbanisme (et parties de documents d'urbanisme : espaces boisés classés, étude de discontinuité) ;
- 2** produire des analyses des projets de documents d'urbanisme, d'aménagement ou de construction pour éclairer sa position en Conseil des Sites et en CTPENAF, tant sur des projets de construction, que d'aménagement,
- 3** produire des analyses et supports de présentation concernant les évolutions législatives passées et à venir susceptible d'impacter le droit des sols en Corse (loi ELAN, loi Climat et Résilience).

AU TOTAL, L'ACTIVITÉ S'EST TRADUITE PAR :

- La rédaction de 17 propositions d'avis de la Collectivité de Corse sur des projets de Plan Locaux d'Urbanisme et de cartes communales dans le cadre de son rôle de personnes publiques associées (PPA) à leur élaboration.
- L'analyse des dossiers soumis aux 4 réunions de la CTPENAF (commission territoriale de préservation des espaces naturels et forestiers), qu'il s'agisse de documents d'urbanisme ou de demandes d'autorisations.

17 propositions d'avis

4 réunions de la CTPENAF

ÉCLAIRER LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

À travers l'observation du foncier, du logement et de l'urbanisme, la veille et les échanges sur les pratiques, mais aussi sur la législation et la jurisprudence.

OBSERVATION

En 2024, l'Agence a poursuivi et renforcé ses travaux d'observation territoriale, apportant des éclairages essentiels aux acteurs locaux. L'analyse des marchés foncier et immobilier, menée depuis 2015, a permis de suivre les dynamiques d'évolution. Cette thématique a été approfondie et vulgarisée dans une brochure en libre accès, publiée en juin 2024. Le suivi des meublés de tourisme, engagé depuis 2022, s'est poursuivi afin d'évaluer leur impact sur le parc résidentiel et les équilibres locaux.

Enfin, l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants (OTLE) de Corse a vu le jour officiellement lors de signature de la convention le 24 avril 2024. Une première campagne de collecte de données s'est déroulée en octobre 2024. La Corse est désormais dotée d'un nouvel outil d'analyse dédié aux enjeux d'hébergement des étudiants.



CLUB URBA



Créé en décembre 2023, le Club Urba a pour objectif de regrouper 2 à 3 fois par an les techniciens travaillant sur les sujets d'aménagement et d'urbanisme de toute la Corse afin d'échanger sur les actualités, des pratiques et des expériences menées dans ces domaines. L'idée est de fournir des outils, des fiches, des propositions de formation et de rencontre aux élus pour les aider à construire et à mettre en œuvre leurs projets. Le Club Urba s'est réuni le 25 avril et le 15 octobre 2024.



FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

L'AUE a participé à des clubs thématiques réunissant les différentes agences d'urbanisme de France. Il s'agit de prendre part en particulier à un groupe de travail sur les nouveaux desseins du périurbain, qui a vocation à alimenter les réflexions au niveau national.



Retrouvez-nous sur :



Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

Avenue du Mont Thabor - CS 20020
20090 Ajaccio Cedex 9

tél. : 04 95 10 98 64
www.aue.corsica

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza d'Urbanisimu
è d'Energia di a Corsica
Agence d'Urbanisme
et d'Énergie de la Corse

